

**Actes du chantier DAPSA « LE FLUTISTE DE HAMELIN OU L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT SEPARÉ »**

13 février 2013 – Centre hospitalier Saint-Anne

Intervenantes :

Mme Térésè GUILHEM, Directrice de la pouponnière Michelet, Paris

Mme Carole VEINNANT, Chef de service à l'ASE 77 de Montereau

Mme Dominique RATIA-ARMENGOL, Psychologue clinicienne à la pouponnière Michelet, Paris

*Marijo Taboada, psychiatre, DAPSA*

Bonjour. Je suis Marijo Taboada, psychiatre au réseau de santé Dapsa, et comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, nous avons l'habitude depuis plusieurs années maintenant de ces petites rencontres une deux, parfois trois par an, où nous essayons de travailler ensemble, réfléchir à des questions qui traversent l'ensemble des professionnels, l'ensemble des champs, l'ensemble des institutions différentes que nous représentons ici. Aujourd'hui, nous avons eu l'idée de travailler un peu plus du côté de l'enfant, parce qu'on a beaucoup travaillé, les années précédentes, sur les parents.

Et une question qui nous traverse tous, c'est l'enfant lorsqu'il y a séparation.

C'est quelque chose qui d'une certaine façon nous attaque tous autant que nous sommes. Cette rupture, qui est rupture de lieu de vie, sans pour autant émettre de jugement que l'opportunité d'une telle décision, qu'elle soit bonne ou mauvaise, nous traverse, y compris à l'intérieur de nous-mêmes. Cette rupture nous partage entre ce que nous pensons être bon et ce que nous pensons être mauvais, et l'effet que cela nous fait à l'intérieur de nous-mêmes, par rapport à toute une série d'images que nous avons, images que nous avons par le discours dominant, et images que nous avons parce qu'effectivement, elles sont aussi le produit de notre propre histoire, ou biographie. On fait avec ça comme on peut.

Dans toute rupture, il y a un avant et un après ... et il y a quelque chose de l'ordre de l'énigme de ce qui se passerait ailleurs. Et le travail que nous avons à faire dans ces situations-là, le travail avec l'enfant éventuellement avant, travail avec les parents, avant ou après, travail que nous avons à faire sur nous-mêmes parfois, par rapport à notre ressenti... Et qu'est-ce qui se passe là-bas ? Nous avons eu envie de nous questionner sur ce qui se passe là-bas. Savoir qu'est-ce qui se passe là-bas pour l'enfant, qu'est-ce qui se passe pour le bébé ? Et peut-être, si nous arrivons à nous le représenter, nous-mêmes et à devenir peut-être plus... accompagnateurs de ceux qui restent de ce côté, en l'occurrence les parents, ou la fratrie, ou les personnes qui faisaient l'environnement naturel de peut-être... nous arriverons à régler un peu peut-être la question de cette division à l'intérieur de l'enfant au préalable.

Donc nous avons aujourd'hui trois personnes qui sont ... de l'autre côté.

Nous avons Mme Carole Veinant, qui est chef à l'ASE<sup>1</sup> du 77 à Montereau-Font-Yonne, Mme Térésè Guilhem, directrice d'une pouponnière, et Mme Ratia-Armengol, psychologue au sein de cette même pouponnière. Elles vont essayer de nous expliquer ce qu'est cette histoire de l'accueil de l'enfant au moment d'une séparation.

La règle du jeu comme vous savez, Mme Veinant va vous faire sa présentation, il y aura peut-être un moment de débat ensuite, mais s'il y a des questions, on peut peut-être vous interrompre ? Justement, il n'y a pas de micro, donc profitons-en, cela peut-être un peu spontané.

*Carole Veinant*

Bonjour à tous. Je suis chef de service, dans le 77, d'un service ASE qui accueille 235 enfants confiés, donc séparés de leur famille, avec une équipe de travailleurs sociaux et de psychologues. Juste un mot sur mon parcours : j'ai vingt-quatre années de présence dans le travail social, dont douze ans à la protection de l'enfance. C'est un domaine que j'ai pas mal expérimenté.

---

<sup>1</sup> Aide Sociale à l'Enfance

J'ai voulu partir d'une anecdote, pour planter le décor, quelque chose qui va pouvoir dire un peu toute la complexité de la question que l'on se pose aujourd'hui...

Je vais faire mon intervention en deux temps, la première, pas trop longue, où je vais donner des petits repères sur ce qu'est l'ASE, pour ceux qui ne connaissent pas du tout ou pas très bien, et pour qu'on ait tous les mêmes repères, que vous compreniez dans quel cadre on intervient à l'ASE.

Et puis une deuxième partie où je vais vous parler d'une situation d'enfant. De son point de vue à lui. Je vous raconterai une histoire.

L'anecdote sur laquelle je voudrais démarrer, c'est ce qui est arrivé dans le service, où on a dû aller chercher un enfant, suite à une décision judiciaire de placement. Nous devons aller chercher un enfant à l'hôpital, et nous devons aller le chercher un 24 décembre, jour de Noël, avec une équipe extrêmement sur la défensive, l'équipe hospitalière, beaucoup de résistance de la part d'un professionnel en l'occurrence, et lorsqu'on va chercher l'enfant, ses affaires pas prêtes, une assistante familiale reçue dans des conditions difficiles, enfin. Je vais passer les détails, mais on a effectivement senti une grande résistance sur l'organisation de ce placement qui était un placement un peu brutal.

J'entends encore des familles me dire : « oh non, vous n'êtes pas la DASS<sup>2</sup> quand même ... »

Donc on laisse les choses s'écouler... On fait une petite cellule de crise où on essaie de rencontrer l'équipe hospitalière. ASE, équipe hospitalière, service social, PMI pour essayer de se parler un peu de ce qui s'est passé, un peu dans un deuxième temps. Et à ce moment-là, n'est présent autour de la table qu'un cadre infirmier. Ce n'est peut-être pas le meilleur moment pour pouvoir se reparler de ce qui s'est passé de manière institutionnelle. Puis passe le temps.

Il y a tout un travail de proximité entre la PMI et l'hôpital qui se renforce, avec des groupes de travail qui se mettent en place. Et notamment un groupe de travail sur le lien précoce, sensibilisation sur le lien précoce, qui se fait entre l'équipe hospitalière, la PMI<sup>3</sup> et des personnes de l'ASE. Puis je fais le point de ce groupe de travail, à un moment donné, puisque c'est dans le cadre d'un projet de territoire. Et au moment où je fais le point avec l'équipe, je demande à la puéricultrice qui pilote ce groupe, Muriel, voilà comment ça a avancé ? Elle me dit « ça avance plutôt bien, on n'a plus du tout de résistance, on a un œil assez partagé sur ce que peut être à un moment donné un placement, le travail sur ce qu'on observe du lien mère-enfant, comment on peut accompagner les parents. » Je lui dis alors, comment expliques-tu cela ? Ce revirement en si peu de temps, après six mois de travail. Elle réfléchit un moment et elle me dit : « Je crois que... c'était impensable. » Voilà. Aujourd'hui l'idée, c'est que l'on puisse mettre les choses en pensée. C'est pour cela qu'on est là tous à échanger autour de cette question.

Ensuite elle me dit « Il y avait quelqu'un de l'ASE, ils ont entendu comment on pouvait faire de l'autre côté, à l'ASE, comment on pouvait encore travailler avec l'enfant, avec le parent. » Donc cela a rendu lisible quelque chose du travail. Cela aussi, c'était intéressant.

Puis elle me dit « L'hôpital comme la PMI ont continué à intervenir dans la situation, donc ils se sont rendu compte que même si l'enfant était à l'ASE, il pouvait y avoir d'autres faire intervenir d'autres partenaires. Ce n'était pas, "paf, l'enfant à l'ASE", et puis on en parle plus dans les autres services qui l'ont accompagné jusque-là. Donc ces trois données ont permis effectivement d'améliorer notre collaboration avec l'hôpital. Et je trouvais intéressant de resituer les choses.

Aujourd'hui on va essayer de penser ce qui se passe après.

Alors on revient de loin quand même à l'ASE. Toutes les images d'Epinal qui nous traversent tous et qu'on a encore bien en tête, toute la filmographie qu'on a effectivement une image d'assistance publique, de DDASS qui est encore très présente.

Ensuite, un placement qui fait violence. Donc on arrive dans un contexte qui ne va pas générer un apaisement, où on va pouvoir se poser, se parler... C'est un moment de crise, le placement, qui fait écho aux professionnels, aux enfants et aux parents. C'est un temps très fort, sur lequel c'est important de se poser ensemble.

---

<sup>2</sup> Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales

<sup>3</sup> Protection maternelle et infantile

D'ailleurs Myriam David disait une phrase que j'aime bien: « Il n'y a pas de meilleur moyen de se disputer que de travailler en protection de l'enfance. »

Très rapidement, car on n'est pas là pour faire un cours, mais je voulais vous donner quelques petits repères, puisque j'ai vu qu'il y avait beaucoup de professionnels qui viennent d'autres sphères que la protection de l'enfance à proprement parler, mais on verra que le champ de la protection de l'enfance touche beaucoup de professionnels.

Donc, qu'est-ce que c'est ce truc-là ? Ça vient de l'assistance publique, mais depuis on a beaucoup évolué. C'est codifié. On ne fait pas n'importe quoi à l'ASE. Ce n'est pas parce qu'un enfant nous est confié, qu'on va le prendre et puis faire comme on a envie. Ce n'est pas comme cela, il y a un cadre légal, il y a un cadre réglementaire et c'est important qu'on soit tous un peu clairs sur ce qui nous régit. Donc on a un règlement. Si vous avez besoin de vous référer à un article, celui sur l'autorité parentale ou sur la notion de danger, vous le trouverez dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. La protection de l'enfance est réglementée par le Code de l'Action Sociale et des Familles. C'est un outil de référence.

Ensuite, le financeur, c'est le département. C'est lui qui va nous donner aussi les orientations. Un financeur, le département, qui va avoir à charge depuis la loi de 2007 de construire un schéma de l'enfance. Même avant pour certains départements. Donc non seulement un cadre légal posé par la Code de l'Action Sociale et des Familles, un cadre légal posé par la loi, mais en plus un schéma par le département pour décliner sur son territoire la protection de l'enfance à partir du diagnostic fait sur ce territoire.

On fait agir l'ASE quand il y a besoin d'apporter un soutien éducatif, matériel, psychologique, aux mineurs et aux familles et aux majeurs de moins de 21 ans. Voilà ce que dit le Code de l'Action Sociale et des Familles. Lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés qui mettent en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs, et compromettre leur éducation, leur développement physique, affectif, intellectuel, social. Voilà la définition de ses missions.

La deuxième mission, en dehors de ce soutien aux familles et aux mineurs et majeurs de moins de 21 ans, est d'organiser des actions de prévention... Avec les services de protection maternelle et infantile mais aussi le service social en faveur des élèves.

Autre mission, on a à aviser sans délai, lorsqu'un enfant est en risque ou en danger, avec un dispositif que vous devez connaître puisqu'il y en a un dans chaque département, et qu'on appelle le plus souvent des CRIP<sup>4</sup>, mais ça peut porter d'autres noms dans certains départements, qui sont en charge de recueillir toutes les informations préoccupantes, de les traiter, de savoir si cela va donner lieu à un signalement direct au Procureur, si cela va donner lieu à une évaluation sur le terrain, et par qui, et qui est en charge de donner les suites des informations aux professionnels. Donc un CAARUD<sup>5</sup> qui fait une IP<sup>6</sup> à un moment donné, qui le transmet à la CRIP, ça redescend éventuellement en évaluation s'il n'y a pas assez d'éléments, c'est classé ou ça part au Procureur en fonction des éléments de risque ou de danger.

Donc, et ce qui nous intéresse aujourd'hui, les missions de l'ASE c'est aussi de prendre en charge l'enfant et d'organiser les modalités de son accueil et d'accompagnement de la famille. Donc on a vu vraiment quatre grands domaines, la mission générale de soutien, la mission de prévention, avec d'autres partenaires, celle de gérer les informations préoccupantes et la mission d'accueillir et d'accompagner enfants et familles dans le cadre de cet accueil.

Comment c'est organisé un service de l'ASE ? Les départements ont liberté d'organiser comme ils le souhaitent... A Paris ce n'est pas du tout organisé comme en Seine et Marne.

La seule condition qui est demandée dans l'organisation, c'est d'avoir prévu sur le territoire des modalités d'accueil des enfants, des modalités d'accueil de la femme enceinte, et de la mère avec enfant de moins de trois ans et un service d'urgence.

---

<sup>4</sup> Cellule de recueil des informations préoccupantes

<sup>5</sup> Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues

<sup>6</sup> Information préoccupante

Ensuite les organisations : les services vont s'exercer à partir d'unités. Elles portent des noms différents selon les départements, des unités d'actions sociales, des unités territoriales, des MDS, secteurs d'ASE, le travail social va s'organiser, l'accompagnement de l'enfant va s'organiser à partir de cette petite unité-là. En Seine et Marne, ce sont des maisons départementales. Il y a un service de l'ASE, un service social départemental, un service de la PMI et ces services travaillent de concert, dans la même structure.

Alors que peut-on demander à un service de l'ASE? C'est quoi les prestations qu'on trouve à l'ASE? Je distinguerais trois temps.

L'enfant dans sa famille. Ce sont des prestations ASE. Il n'y a pas nécessairement séparation. Vous avez tous connu des mesures à partir du domicile de la famille. Ce sont les mesures d'accompagnement éducatives à domicile, qu'elles soient administratives ou judiciaires, une TISF, travailleuse en éducation sociale et familiale, on en parle pas souvent mais elles font un gros boulot auprès des familles. Des aides financières, des conseillères en économie sociale et familiale, des accompagnements pour des aides budgétaires et familiales, puisque on a vu que le soutien pouvait être matériel, financier, comme les fameuses allocations mensuelles attribuées au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Voilà les accompagnements à partir du domicile.

Ensuite, il y a l'enfant dans son quartier, et là vous avez la prévention spécialisée. Selon les départements, ça s'organise différemment.

Et puis ce qui nous intéresse, l'admission à l'Aide sociale à l'enfance. On est admis au titre de la protection de l'enfance. Alors là va se distinguer trois types d'accueil. Un accueil sur lequel je ne vais pas trop m'étendre, c'est l'accueil administratif d'urgence. Vous le rencontrez souvent pour les mineurs isolés et pour le fugueur, dont on n'arrive pas à joindre le parent, et dans l'urgence, le soir, on peut avoir un accueil de 72 heures. C'est un accueil administratif d'urgence.

Ensuite il y a deux autres types d'accueil importants et qui ont deux chemins très différents.

Le premier, c'est lorsque on peut travailler avec la famille. On va alors contractualiser avec cette famille, soit à sa demande, mais très souvent parce qu'on l'a incitée, parce qu'on l'a sollicitée. On va contractualiser avec elle sur quoi on va intervenir dans les difficultés qu'elle rencontre avec son enfant. Et là on va avoir un accueil provisoire. Donc l'enfant est séparé de ses parents et on va effectivement contractualiser avec lui, donc il y a un arrêté du département, et on va avoir un contrat sur lequel on va noter ensemble ce sur quoi on va travailler et la période sur laquelle on va travailler à partir de cet accueil.

Et ensuite on a une deuxième dimension, alors là c'est le placement sous contrainte faite aux parents, et là c'est l'accueil judiciaire, c'est le placement judiciaire. Avec deux types de placements, soit décidé par le Procureur, par le parquet et c'est l'OPP<sup>7</sup>, soit en assistance éducative,

On a une ouverture en assistante éducative, c'est l'ouverture vers le Juge des enfants, et c'est lui là, après audience avec la famille et débat contradictoire avec la famille, l'enfant et les services, qui ont été à l'initiative de la demande de placement, qui va décider le placement, qui est alors une contrainte faite à la famille.

Voilà les deux types de séparation qu'on va rencontrer sur nos services de l'ASE.

Au démarrage, la décision judiciaire est en général d'une durée de six mois, la suite est à un an. Et ensuite les renouvellements. Ça c'est pour donner à l'enfant la perspective de pouvoir s'installer pour une durée suffisamment longue et de travailler avec la famille pour une durée suffisamment longue. Les durées sont fixées par le magistrat ou par l'inspecteur dans le cadre de l'accueil.

Ensuite il y a des placements un peu différents, mais je ne vais pas trop entrer dans le détail. Il y a des enfants pour lesquels l'autorité parentale est déléguée, il y en a d'autres pour lesquels il y a une tutelle, il y a des enfants pupilles. Nous avons dans nos services des enfants qui sont sous ces registres-là. Une délégation d'autorité parentale ne veut pas dire qu'il n'y a pas de rencontres avec les parents.

Alors comment ça se passe ? Car c'est ce qui va nous intéresser, une fois campées nos missions, campées les différentes modalités d'accompagnement de ces familles et plus particulièrement le

---

<sup>7</sup> Ordonnance de placement provisoire

placement... qui a la responsabilité de cet accueil ? Et bien c'est le service de l'ASE. Avec des particularités. C'est qu'on doit tenir compte de l'avis de l'enfant, des parents, avec aussi des contraintes économiques, et des possibilités de places. Il faut être honnête.

Ensuite les différents établissements... Qu'est-ce qu'on peut rencontrer comme type d'établissement dans la Protection de l'Enfance ?

Vous avez les centres d'accueil mères-enfants, les centres pour femmes enceintes ou des mères isolées avec enfants de moins de trois ans, des pouponnières, à caractère social ou sanitaire, des foyers de l'enfance, que vous connaissez sous le terme de MECS, les maisons d'enfants à caractère social. Après on pourra voir pourquoi on travaille plutôt avec tel ou tel type de structure. Les pouponnières, on comprend, c'est les tout-petits. Les villages d'enfants, les lieux de vies, ces structures non traditionnelles, qui prennent des enfants mais en petits groupes avec des projets éducatifs précis, ça peut être construire un bateau pour partir en mer, ça peut être plein de choses. L'accueil de jour, éducatif, scolaire. Vous avez également les familles d'accueil. Dans mon service, on travaille pour 70% des enfants confiés avec des familles d'accueil, vous avez aussi des placements familiaux. Il y a des familles d'accueil ASE mais d'autres qui sont effectivement structurées en placement familial. Et puis l'accueil spécialisé avec des unités éducatives qui sont plus à visée de soins. Il y en a certainement d'autres puisque vous allez voir que la loi 2007, a ouvert d'autres modalités d'accueil pour les enfants... je ne voudrais pas oublier ces lieux qui accueillent physiquement les enfants et qui concourent à la protection de l'enfance, les crèches, les haltes-jeux, les CAMSP<sup>8</sup>, et tous ces services qui accompagnent les familles même si elles ne les accueillent pas.

Je voulais revenir sur la loi de 2007 car vous en entendez souvent parler et elle au cœur de ce qui nous traverse, nous met en conflit, nous fait débattre très souvent. Il y a quatre, cinq points qu'il faut retenir de cette loi. Le premier, c'est que le président du Conseil Général, donc le département, est chef de file. Donc c'est lui qui a cette mission de la protection de l'enfance. Il en a la responsabilité. Il l'avait déjà dans le cadre de la décentralisation, là, elle est réaffirmée. Ensuite, il y a un renforcement de la prévention. C'est vraiment un souci. Le recueil des informations préoccupantes, là, avoir un maillage qui permet d'être au plus près des familles qui nécessiteraient un accompagnement. Et c'est très clair dans la loi, travailler au sein des PMI, du service social scolaire, tout ce qu'on doit renforcer. Je parle des entretiens systématiques, après il faut avoir les moyens, c'est toujours la même chose, de la médecine scolaire, des infirmières dans les collèges....

Après, et c'est cela qui anime, et qui va nous mettre en ébullition les uns et les autres au niveau des services, cette loi réaffirme la place de l'autorité parentale. Mais en même temps, est introduite la notion de développement de l'enfant. C'est la première fois. Avant, vous le saviez, ce qui faisait qu'on allait au judiciaire, c'était la notion de danger. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Il y a effectivement une notion de danger dans la protection, de risque de danger. Mais ce qui va animer, ça va être aussi que les conditions de son développement physique, psychique, intellectuel et social soient prises en compte. Il y a la notion d'intérêt de l'enfant. D'un côté on réaffirme l'autorité parentale, et de l'autre, on met en œuvre, et c'est tout le courant de Berger, qu'il y a aussi l'intérêt et le développement de l'enfant.

Evidemment, selon l'endroit où on travaille, selon la place qu'on occupe, on va être dans des croisements de regards et dans des difficultés d'appréhension, dans des débats pour appréhender si le placement se justifie et à quel moment.

Voilà. Je n'irai pas plus loin.

Juste dire que ce qui fait aujourd'hui la différence entre lorsqu'on va au judiciaire ou lorsqu'on va à l'administratif, quand on contractualise avec les parents, ce n'est plus la notion de danger, c'est la notion de contrainte faite aux familles.

Et pour finir, il faut concilier l'intérêt de l'enfant avec celui des parents, c'est là où on va être en question et en friction entre institutions, lorsqu'il faut décider un accueil. D'où l'intérêt de vous parler de ce qu'on fait après, puisqu'on ne met pas les parents de côté mais on travaille avec eux et avec ce qu'on peut de leur parentalité.

---

<sup>8</sup> Centre d'action médico-sociale précoce

Donc concrètement un service ASE met en œuvre le placement. Il est garant du parcours de l'enfant quand il arrive. Garant que, pendant la période où il nous est confié, on se soit bien occupé de lui, qu'on ait permis son développement, la prise en compte de ses besoins et qu'on puisse avoir accompagné la famille et comment. Donc il y a un projet pour l'enfant, à partir du moment où la décision est prise, que ce soit par un inspecteur ou par un juge, que l'enfant nous arrive dans le service, on a deux mois pour construire un projet pour l'enfant. C'est inscrit dans la loi. Et on le construit avec qui ? Autour de la table, les parents, l'enfant, le lieu d'accueil et le référent ASE. Et à partir de là, on regarde un peu tous les aspects de sa vie. Et on va regarder aussi les parents. On va regarder comment il grandit, comment les parents évoluent, quand on a des parents qui n'ont pas de logement, qui ont des difficultés de santé majeures, c'est vrai que si on ne prend pas en compte ces dimensions-là et qu'on travaille un retour ou l'idée d'un retour, on voit bien que ça va être complexe. On a un schéma, c'est bien une histoire particulière dans un contexte particulier, mais c'est important de la partager. Alors je vais essayer de faire au mieux.

Donc je vais vous parler déjà de l'enfant.

*« Je m'appelle Nathalie j'ai deux mois...je n'ai que mes cris pour dire que j'ai faim, je n'arrive pas à tenir mon biberon que ma maman a coincé dans mon cosy, j'ai un petit body sur moi mais j'ai froid car c'est l'hiver, j'ai les fesses qui me brûlent car on ne me change pas, ma peau me tire et me fait mal... je finis par hurler souvent parce que je veux qu'on s'occupe de moi, qu'on me porte qu'on me regarde....je vois bien que ma maman n'est pas disponible pour moi, j'entends ses disputes avec une voix grave près d'elle et je vois bien qu'elle n'est pas dans son état normal... alors je vais crier de plus en plus fort pour me faire entendre et ne plus dormir la nuit de peur de ce qui peut m'arriver...un jour il y a des grosses voix qui forcent la porte de la maison, ils restent longtemps et je ne comprends pas, je sens que tout devient pesant et je suis en panique...ma maman crie à son tour...je ne bouge plus, je me fais toute petite jusqu'à l'envie de ne plus exister....longtemps après deux dames arrivent que je ne connais pas.. Elle parle à ma maman mais je vois bien que cela l'énerve...je sens leur regard se poser sur moi et leurs mots tout doux m'envelopper malgré la violence que je ressens dans la maison....je suis en tension...j'ai peur....je suis transportée sans dire au revoir à ma maman et je ne comprends pas, les odeurs, mon environnement change ou je vais ? Que se passe-t-il ? comment ma maman va faire sans moi ?j'arrive dans un endroit chaud mais il y a trop de lumière et beaucoup d'enfants présents, mais j'élargis mes pupilles pour ne rien rater de ce qui se passe...je suis en tension maximum...les dames continuent de me parler et cela me berce, il y en a une qui me touche, ce contact me rassure....je pars en voiture et pendant tout le trajet je reste éveillée et je regarde partout.... je vais découvrir une nouvelle maison, une famille ou le regard d'une autre dame se rapproche de moi...je comprends que cette dame va s'occuper de moi, c'est elle qui me le dit, elle a les yeux verts, pas comme ma maman à moi mais son visage là tout près et ses mots sont comme de jolis pansements....je reste avec elle blottie dans ses bras ....on me change et je vois bien que les dames sont étonnées par les marques sur mon corps ...je saigne un peu....on me met de la crème, on me parle beaucoup...on m'a préparée un lit dans lequel on me dépose car je dors déjà épuisée par toutes ses émotions intenses A mon réveil j'ai à nouveau peur...mais où est ma maman ? je sens l'attention que l'on me porte, on va bien s'occuper de moi...je me laisse faire, j'adore les regards que l'on pose sur moi...les soins sur mon corps qui me font du bien...un jour la dame qui prends soin de moi revient en m'expliquant qu'on a plus de nouvelles de ma maman...je suis inquiète...est-ce que je vais l'attendre longtemps...il paraît que je pourrai être adoptée ... je commence à me plaire ici mais j'ai encore beaucoup de questions dans ma tête....je suis pourtant une petite fille heureuse de vivre...qui mange et qui dort bien...je m'installe....et puis je dois retourner à l'hôpital car je suis très malade...on me parle beaucoup pour me rassurer...mais je suis impatiente de retourner au chaud dans ma famille d'accueil...je comprends que c'est ma famille d'accueil et qu'elle va rester près de moi pour le moment pour bien s'occuper de moi....elle me prends souvent en photo et cela m'amuse...et puis un jour on reparle de ma maman...je tends l'oreille...il paraît que je vais la rencontrer, j'ai un peu peur mais les mots des adultes autour de moi me rassurent, ils seront avec moi...je sens bien que ma*

*famille d'accueil est inquiète aussi...puis c'est le jour ou...je l'ai revu...je l'ai beaucoup regardé.. elle était timide ma maman...il parait qu'elle a vu mes photos pour bien se rendre compte que j'avais grandi...ma famille d'accueil dit que je lui ressemble et que j'ai le même regard...elle vient souvent avec des cadeaux, je vois bien qu'elle est contente quand je porte les vêtements qu'elle a emmené pour moi...elle me porte , elle me parle et les dames autour d'elle l'aide et lui répondent quand elle veut savoir comment je grandis sans elle...mais maintenant je sais que je suis aussi un peu avec elle car je la vois toutes les semaines et je passe de bons moments...parfois ma famille d'accueil est là car ma maman veut lui poser des questions...elles s'intéressent toutes les 2 à moi c'est chouette....c'est calme je me sens bien lorsque je repars...sauf la dernière fois...ma maman sentait bizarre et elle était pas comme d'habitude...les dames lui ont dit qu'elle voulait la voir seule plus tard...je m'inquiète pour elle mais j'ai entendu que les dames pouvait lui proposer de l'aide...J'aimerais que cela dure car cela m'aide à bien grandir...mais j'ai encore dans mon corps des sensations de peur et des inquiétudes de me sentir abandonnée...maintenant je sais que j'ai un endroit où on m'explique pour pas que je reste avec cette sensation-là qui revient parfois.... »*

Récit de la mère :

*« On est venu me voler mon BB jusqu'à mon domicile...je comprends rien à tout ce que me raconte ces personnes qui sont chez moi...la police d'abord ils sont au moins 15...j'ai la rage....j'ai pris de l'alcool oui mais je suis tellement mal et depuis tellement de temps...je sens bien toute ces dépendances en moi qui me rongent mais j'ai jamais pu me soigner vraiment et là on va m'enfoncer un peu plus ? J'ai déjà plus ma première fille. J'ai des flashs dans la tête de mon enfance...c'est l'enfer là sous mes yeux...la violence monte en moi...puis deux dames arrivent , elles me parlent doucement, elle m'explique le procureur , la décision, qu'elles vont emmener Nathalie et me laisse leurs coordonnées pour les appeler dès demain... et je ne verrai pas Nathalie partir...je me sens vide et abandonnée ...c'est le chaos...je ne peux rien attendre de l'homme qui est avec moi, encore plus violent....perdue je ne peux rester dans cet appartement je vais me réfugier chez ma mère même si cela me rappelle toutes les scènes auxquels j'ai pu assister auprès d'elle entre alcool et violences conjugales qui ne manqueront pas de me revenir, le jugement de ma famille sur ce deuxième enfant qu'on m'a pris aussi.....c'est la PMI que je rappelle car je les connais...puis je rencontre des gens du service ou est ma fille qui insistent pour me voir...je suis intimidée...j'apprends qu'il faut que je fournisse un certificat de non contagion pour la gale avant de rencontrer Nathalie...je suis« mauvaise » jusque-là ? j'apprends que j'ai des droits de maman et que l'on a envie de parler avec moi...je dis que je veux venir pour récupérer ma fille de manière mécanique mais je ne me sens pas prête, je suis tellement mal, j'essaie de ne pas trop sentir pour avoir moins mal....je ne pose aucune question sur Nathalie à quoi bon ?je ne me suis pas rendue compte que je lui faisais du mal...c'est dure d'entendre les raisons du placement de ma fille.... je vais m'absenter plusieurs mois je suis dans le vide , ne penser à rien qui puisse me faire du mal...et puis le souvenir d'une dame qui m'avait aidé m'amène à téléphoner au service social pour mon RSA...surtout ne pas lui parler de ma fille , j'ai honte...un jour on m'appelle et je ne sais pas dire pourquoi mais j'ai accepté de revoir les dames de l'ASE. Y'a une psychologue , j'ai un peu peur...je m'autorise à parler de Nathalie un peu...je dis « l'autre » j'ai peur qu'elle soit devenue une étrangère pour moi, je parle d'elle à deux mois et je ne comprends pas que Nathalie a 7 mois , je demande à quoi elle ressemble...je dis que je l'ai raté car elle me ressemble et quand on voit ce que je suis devenue....on m'écoute avec bienveillance et sans jugement...alors je vais revenir...on va construire le projet de Nathalie avec moi et me demander mon avis et ma signature pour tout ce qui est important pour elle...on convient avec les dames de l'ASE de me montrer des photos de Nathalie...comme elle a changé....petit à petit je ré apprivoise d'abord une image en moi de BB que j'ai laissé à deux mois...aujourd'hui j'ai du plaisir à parler d'elle, je la nomme... je suis très émue parce que je vais bientôt la rencontrer... qu'est-ce que je vais pouvoir lui dire ? les dames de l'ASE sont gentilles , elle m'aide à la prendre et à lui dire des mots sur mon absence , je sens que cela nous fait du bien à toute les deux....je rencontre aussi la dame qui s'occupe tous les jours de Nathalie et ça va , je ne lis pas dans son regard qu'elle veut prendre toute ma place... elle a même une parole qui me*

*touche, j'ai vu votre regard dans celui de Nathalie...j'existe donc aussi pour ma fille....et cette dame m'aide à exister...cela devient important pour moi tellement important que je m'accroche à ces rencontres une fois par semaine, je prends plus soin de moi...je sais que je ne peux la voir trop longtemps car maintenant je sens bien qu'elle se fatigue vite...mais je veux la voir plus souvent...je ne vois rien d'autre dans ma vie de positif que de m'accrocher à elle....je veux faire quelque chose de bien...mais c'est dur et je sens bien que quelque fois je dois recourir à de l'alcool...mais surtout je ne veux pas en parler là pour le moment, je veux profiter de Nathalie...j'ai senti que cela questionnait les dames de l'ASE... »*

Et donc, je vais laisser ouverte la partie qui concerne comment on a pris en charge cette enfant à l'ASE.

*Marijo Taboada*

Nous allons manquer un peu de répartie... mais c'était important de se laisser imprégner de cette histoire, ou plutôt à cette reconstruction historique.

*Catherine Valladeau, Centre Maternel, Bobigny*

Je suis un petit peu gênée que vous parliez à la place de l'enfant. C'est déjà interprété et ça, ça me dérange complètement.

*Carole Veinant*

Oui, de me voir parler à la place de l'enfant. Et pourtant, on s'y met, à cette place.

*Participante*

Et de la mère aussi, oui.

*Carole Veinnant*

Quand on est professionnel à l'Aide sociale à l'enfance, on se met du côté de l'enfant, on est traversés à différents moments par de l'empathie, par ce que l'on sent à la place de, ce que l'on sent à la place de l'enfant, à la place de la mère, et on est pris là-dedans. Ça n'a pas été compliqué pour moi... Alors évidemment, c'est une interprétation... de présenter ce que je pouvais imaginer.

*Catherine Valladeau, Centre Maternel, Bobigny*

Beaucoup des jeunes mamans que nous accueillons ont un passé elle-même de placement, et je les écoute et j'ai aussi à faire au quotidien avec comment elles enclenchent la relation avec leur propre enfant et ce qu'elles ont à dire de ce qu'elles ont perçu de cette histoire et de leur placement. Et je peux témoigner que c'est avec ces jeunes femmes qu'on a le plus de mal à soutenir quelque chose, parce que très souvent effectivement on a pris soin d'elles dans des familles d'accueil ou dans des maisons collectives, on a pris soin d'elles mais ça n'est pas suffisant, et elles restent définitivement avec un vide et avec un sentiment d'arrachement qu'elles décrivent très bien. Et donc une difficulté d'enclencher quelque chose avec leur propre enfant. Alors moi, ça me questionne, voilà.

*Marijo Taboada*

Il y a deux questions différentes, on va essayer de les dissocier. Il y a d'une part la question sur le vécu que les adultes peuvent avoir de leur parcours. C'est ce que vous venez de nous décrire, donc dont on pourrait parler aujourd'hui, ou un autre jour d'ailleurs. A partir du moment où elles deviennent mères comment se réactivent de cela, et comment on peut travailler ça.



L'autre question, c'est l'interprétation de la pensée d'un enfant. Or, il me semble qu'on passe notre temps à faire ça. A partir du moment où le bébé n'a pas la parole, où un bébé n'a pas accès à la parole articulée, effectivement, on passe notre temps à interpréter. « Oh, mais tu as faim mon petit », voilà. Avec notre propre enfant, nous lui prêtons des pensées. « Ah, eh bien, tu es bien content aujourd'hui avec ton petit doudou. » En fait, on ne sait pas du tout s'il est content, peut-être qu'il le trouve ignoble. Donc moi, ça ne me choque pas. Parce que je me dis que justement, peut-être que quand nous cessons de pouvoir prêter une pensée à l'autre, nous cessons d'être en échange avec l'autre. Alors on lui prête des pensées qui peuvent être erronées et en général, quand elles le sont, les gens ne manquent pas de vous le dire « je ne suis pas du tout d'accord avec ce que tu racontes ». Et je pense que cela fait partie de l'engagement humain que de pouvoir prêter à l'autre une pensée, d'essayer de rendre intelligible les signaux que l'autre nous envoie. Alors pour les adultes, nous avons le verbe, qui est parfois trompeur, puisque nous pouvons avoir un mot qui peut être contredit par une attitude physique. Et quand c'est un bébé qui n'a pas accès à la parole, et bien, oui, on invente. Mais je pense qu'on fait cela tout le temps au demeurant, c'est inhérent à l'échange, à la tentative d'échange.

*Dominique Ratia-Armengol*

J'ai juste envie de rajouter que l'on prête une pensée justement, une pensée qui n'est peut-être pas structurée comme nous à l'âge adulte, puisque le bébé, puisque c'est un bébé dont vous parliez, dans un début de constitution de son appareil psychique. Dans un climat de violence, vous pouvez voir, vous pouvez lire, il y a des signes cliniques du bébé, où il n'est pas abusif de penser et d'interpréter que quand même cela ne lui fait pas du bien et que là il est dans un mal-être qu'il faut prendre en compte.

*Claude Lejeune, pédiatre*

Je suis un pédiatre hospitalo-universitaire en retraite. Je continue à faire de la recherche et de l'enseignement et entre autre, on travaille avec des collègues sociologues sur une cohorte d'enfants de mères ayant des problèmes d'addiction. Et deux choses m'ont frappé dans les rapports avec l'ASE. J'ai cherché désespérément des données sur le devenir à long terme des enfants pris en charge par l'ASE. Il n'y a rien, du tout. De plus, il y a des enfants qu'on n'a pas retrouvés du tout. Il y en a qu'on n'a pas voulu retrouver car ils avaient été adoptés et les parents n'étaient pas forcément au courant des conduites addictives de la mère génitrice. Il ya une dizaine d'enfants confiés à l'ASE dont on n'a jamais pu savoir ce qu'ils étaient devenus. Alors que c'était une recherche parfaitement encadrée sur le plan éthique, déclarée, randomisée, bien cadrée. On n'a pas su et j'ai cru comprendre que dans les Aides Sociales à l'Enfance concernées, les dossiers étaient mesure par mesure et non pas un suivi longitudinal d'un enfant.

*Carole Veinnant*

J'abonderais dans votre sens par rapport au passé. Aujourd'hui il y a une volonté de rendre un parcours beaucoup plus cohérent et lisible pour l'enfant qui va pouvoir à un moment donné avoir besoin d'en avoir une lecture. Il y a quelques études du devenir d'enfants ayant subi un inceste qui sont passés par l'ASE, mais pas d'étude sur le devenir de ces enfants quand ils quittent l'ASE. Les enfants arrivent aussi à l'ASE souvent très tard, et après avoir traversé des parcours très chaotiques, et c'est vrai qu'on ne peut pas espérer de l'ASE qu'il y ait une baguette magique pour que l'enfant puisse récupérer un développement et des capacités pour avoir un devenir et un avenir plus heureux. Pour autant, on a quand même de belles réussites.

Pour répondre à votre question initiale, moi je ne partagerais pas cette vision-là. Vous êtes dans un centre maternel, donc vous avez une plus concentrée. On a des mères qui ont vécu cet arrachement,

cette séparation, qui ont vécu cette violence, qui ont été prises en charge du mieux qu'on pouvait, et qui ont de belles réussites après en terme de prises en charge de leurs propres enfants. Donc, je ne sais pas... Comme il n'y a pas d'études, chacun va parler de sa fenêtre et de ses représentations.

*Claude Lejeune*

Quand on doit décider si un enfant doit ou pas être séparé de sa mère, on est obligé de peser le pour et le contre. Donc, si on avait quelques données sur ce que peut devenir un enfant... On a des idées sur ce que peut devenir un enfant avec des parents extrêmement chaotiques, mais on ne sait pas du tout ce que deviennent les enfants pris en charge par l'ASE, donc on ne peut pas faire du « bénéfice-risque »

*Marijo Taboada*

C'est bien pour cela que l'on va essayer de rester à un niveau un peu clinique. Qu'est-ce qui se passe pour cet enfant-là quand il est amené à vivre cette expérience ?

*Béatrice Massinot, psychologue,*

Je suis psychologue sur les services dit de prévention, la PMI, le service social, Seine et Marne, Nemours

Moi, je remercie au contraire d'avoir pris cette parole de l'enfant. Je trouve que cela nous convoque. J'ai envie de répondre à la dame de tout à l'heure. Des écrits à la fois de Françoise Dolto et de Winnicott sur cette préoccupation maternelle primaire, sur tout est langage, sur ce corps où tout est langage, je pense que si les professionnels s'interdisent de l'entendre, s'interdisent d'interpréter, de croiser les interprétations, parce que là on entend un peu d'angélisme sur les mamans, mais bon, c'est sympa, on a fait ce qu'on a pu en tout cas, ça m'a plu... Je pensais à ces mères qui ont été confiées quand elles étaient enfants et qui deviennent mères à leur tour, et à ce que vous disiez, Mme Taboada. Dans leur discours, il y a quand une interrogation de leur place à l'égard de leur enfant, donc elles ne sont plus à la même place et on ne peut pas plaquer leur histoire comme cela. Au contraire, je voulais saluer la parole du bébé.

*Dominique Attia, avocate d'enfant, Paris*

Maintenant, au niveau national, dans la plupart des barreaux où il ya des tribunaux pour enfants, il y a des groupements d'avocats d'enfant, spécialement formés, puisque la loi de 2007 a introduit la possibilité pour un enfant et bien entendu les parents, d'être assistés d'un avocat. L'avocat d'enfant n'est pas pour porter au combat on il ne restera que des morts sur le carreau, mais au contraire, pour souvent faire lien. C'est pour cela que le débat général est assez intéressant. Bien évidemment les travailleurs sociaux travaillent tous dans l'intérêt de l'enfant, c'est très clair. On ne parle pas pour le bébé, car il n'a pas ce qu'on appelle le discernement, mais quelquefois lorsque l'enfant commence à évoluer, je dirais, il peut être important. Mais, et c'est une interrogation, le fait est que l'avocat d'enfant intervient lorsque le judiciaire est saisi, mais n'existe pas, pour le moment en tout cas, dans la phase administrative. L'avocat d'enfant a pour fonction de porter la parole de l'enfant, ou de lui expliquer le sens. Ou de faire tiers, pour permettre aussi au travailleur social de ne pas être à toutes les places... Nous sommes payés au titre de l'aide juridictionnelle, c'est-à-dire que c'est l'Etat qui nous rémunère. C'est un militantisme parce que c'est tout à fait symbolique, disons. Mais il nous arrive sur Paris d'être désigné pour le parent, et c'est très intéressant. Nous ne sommes jamais pour l'enfant et pour le parent en même temps, toujours séparé. Je prends le cas d'une mère. Quelquefois ces femmes sont en tel désarroi et en telle culpabilité presque quelque part, que l'avocat peut lui redonner symboliquement une légitimité, le permettre de lui expliciter, de garder sa

place quelque fois auprès de l'enfant. Je reviens sur cette histoire de tiers, qui en tout cas au judiciaire, est quelquefois extrêmement bénéfique. On a presque quelquefois un rôle de entre guillemets médiateur. On est là pour permettre à cette parole de circuler en gardant la place du judiciaire. Et ce qui m'interroge à l'heure actuelle énormément, c'est justement cette absence de cet avocat spécialement formé, j'insiste là-dessus, spécialement formés - c'est pour cela que je suis là d'ailleurs, je continue à me former en permanence - c'est lorsqu'il y a ce projet pour l'enfant, qui est quelque chose qui est signé. C'est au-delà de ce qui se passe, il y a un acte qui est posé, qui est une signature. C'est un contrat. Au niveau du judiciaire, là, je m'interroge sur cette contrainte du judiciaire, qui quelquefois peut brouiller les cartes dans le travail qui est fait par la suite, avant que les choses ne se rétablissent. Lors de ce contrat, cet enfant, pas bébé, cet enfant un peu plus âgé, parce que quelquefois il reste placé très longtemps, et ses parents, n'ont pas cette assistance. Et ça peut mettre le travailleur social à toutes les places, et plusieurs notamment de l'ASE ont évoqué cette problématique avec moi. A la fois il conseille, à la fois il organise, à la fois il encourage, bref, ça m'a été évoqué et c'est cela qui m'a aidé à réfléchir et à essayer de complexifier les choses, de mettre ce travailleur social dans une situation difficile pour travailler, soit avec l'enfant soit avec les parents ou avec les deux.

*Marijo Taboada*

Merci beaucoup de votre intervention. On peut effectivement être amenés parfois à préférer la procédure judiciaire parce que justement il y a accès aux droits. Le paradoxe, il est là. On pourrait penser que la procédure judiciaire se ferait quand on aurait plus moyen de faire autre chose, alors que le véritable accès aux droits, c'est de pouvoir développer un espace contradictoire. Voilà, pour avoir accès aux droits, il faut qu'il y ait droits. Nous sommes assez d'accord là-dessus. C'est à travailler.

*Carole Veinnant*

En Seine et Marne, dans le cadre de l'assistance éducative, c'est beaucoup plus facile d'obtenir un avocat pour les parents que pour l'enfant. Car il faut que ce soit à la demande de l'enfant, donc un courrier de l'enfant capable de discernement. On va lui dire, tu vas voir un avocat, lui expliquer pourquoi. Comme vous avez fortement insisté, et j'en suis d'accord, il faut que ce soit des avocats formés. Dans l'Essonne où j'ai travaillé aussi, il y avait un barreau avec des avocats formés, on avait accès à un avocat, sans aide juridictionnelle. C'était décidé par le département. Tandis qu'en Seine et Marne, c'est pour un enfant qui en fait la demande. Alors on fait faire des courriers aux enfants lorsqu'ils sont en âge de pouvoir le faire, pour solliciter auprès de l'inspecteur que l'enfant puisse bénéficier d'un avocat. Mais le respect du droit des parents en administratif est extrêmement présent.

*Marijo Taboada*

Ce n'est pas une question de non respect. Ce ne sont pas les personnes qui sont en cause, c'est la construction.

Je propose qu'on passe maintenant à la pouponnière.

On a vu cet enfant, dont on nous a parlé, qui a vu le regard d'une dame, une dame qui n'avait pas les yeux de la même couleur que sa maman. Est-ce que la pouponnière c'est pareil ? C'est comment ? Il y a plein de gens. C'est mystérieux. Il y a une porte... Ouvrez la porte s'il vous plait.

*Térèse Guilhem*

C'est vrai, il y a plein de gens. Pour donner une petite idée, on a une capacité d'accueil de 25 enfants, et 50 personnes qui sont dédiées uniquement pour travailler dans la pouponnière elle-même.

Mais auparavant je voulais rappeler, en articulant avec ce que disait ma voisine, que nous faisons partie du dispositif de protection de l'enfance parisien, puisque je dirige une pouponnière de l'Aide Sociale à l'Enfance et les enfants nous sont adressés, pour 80 % par procédure judiciaire, une toute petite partie sur des accueils administratifs et 15 à 20 % dans le cadre d'accouchements sous X. Nous sommes l'Aide Sociale à l'Enfance, nous faisons partie du service gardien, puisque la garde de l'enfant est attribuée à l'Aide Sociale à l'Enfance quand un enfant est placé, mais nous sommes, nous, ce qu'on appelle le gardien de fait, tandis que l'Aide Sociale à l'Enfance et le référent que vous évoquiez est le représentant du gardien de droit. Et j'insiste là-dessus parce que cela nous donne une place assez privilégiée pour effectivement être en position d'accueil de l'enfant et évidemment de ses parents, puisque nous ne sommes pas à une place de décideur. On ne va pas non plus faire de l'angélisme, on est évidemment à une place de spécialiste de l'Aide Sociale à l'Enfance et notre avis va nous être demandé. On va être consulté par rapport à ce qu'on va pouvoir observer de l'enfant, de son évolution et de ce qu'on peut travailler avec les parents. A une place privilégiée puisque c'est le lieu de vie de l'enfant et que le parent vient rencontrer son enfant dans son lieu de vie, ce qui est particulier à l'accueil en pouponnière, et qui, à mon avis, - Dominique en parlera mieux que moi - permet dans un temps du placement, un travail spécifique avec l'enfant. Alors évidemment, 50 personnes pour 25 enfants, il faut que l'enfant puisse être accueilli et donc puisse y trouver des repères, qu'on organise les choses pour que ce soit à échelle humaine, qu'un enfant qui arrive dans une collectivité d'adulte puisse être entendu comme un être singulier. Donc cela demande un gros gros travail d'organisation de ces adultes entre eux. Pour ces 25 enfants, on organise des petits groupes que l'on appelle des unités de vie. Je ne sais pas si vous souhaitez rentrer dans des détails très concrets de l'organisation de la vie des enfants.

*Marijo Taboada*

Si, si. Ça nous intéresse parce que lorsque nous sommes avec des parents, quand ils sont de l'autre côté, et qu'ils ne savent pas ce qui peut se passer de l'autre côté de la porte et que nous non plus, nous ne pouvons pas aider ces parents. On ne peut pas les rassurer suffisamment. On ne peut pas leur dire « si, si, allez-y c'est sympa » puisqu'on ne sait pas que c'est sympa. Je pense que les petits détails pratiques, pour un enfant c'est très important, et ça nous intéresse tout à fait.

*Térèse GUILHEM*

Quand on nous demande d'accueillir un enfant, dans la réalité, c'est la plupart du temps, dans la réalité, un accueil d'urgence, soit le jour même, soit préparé à deux jours près, mais c'est quand même un accueil d'urgence dans le sens où ça n'a été, aujourd'hui, même si on le souhaiterait, jamais préparé avec les parents. Bon quand je dis jamais, je vois des réactions, il y a effectivement des exceptions, mais pour 90%, ce n'est pas préparé.

C'est aussi parce que c'est l'âge de l'enfant, parce que nous accueillons des enfants de zéro à trois ans qui n'ont pas la maîtrise du langage, mais qui est déjà inscrit dans le langage, qui est déjà inscrit dans une histoire. Donc on va se mettre en situation, on va essayer de créer une situation qui va nous permettre d'être dans un échange, aussi bien avec l'enfant qu'avec ses parents, pour y comprendre quelque chose et lui permettre à lui aussi d'être entendu comme une personne. Alors c'est là qu'il faut effectivement rentrer dans des choses très très concrètes. Les enfants sont accueillis et sont attendus par ce qu'on appelle des unités de vie. Elles correspondent à la fois à des espaces géographiques, très délimités et très repérables pour les enfants. Chaque pouponnière est organisée différemment, les locaux sont différents, mais globalement, il y a un espace pour dormir, protégé.

Chez nous, les enfants dorment tous dans la même chambre. Ce sont des groupes de six à huit enfants. Nous avons pris le parti réfléchi et volontaire d'avoir des enfants d'âges mélangés, c'est-à-dire de zéro à trois ans, parce que la dynamique et les interactions relationnelles entre les enfants nous importent aussi beaucoup. Ils s'apportent mutuellement des choses riches pour eux, structurantes, à condition qu'ils soient accompagnés par des adultes, évidemment. C'est une chose. Et puis vous avez des espaces différenciés pour le temps du repas, le temps des soins, le temps du jeu, mais dans un espace qui sera toujours le même pour l'enfant pendant toute la durée de son séjour. Nous sommes limités dans le temps par les décisions judiciaires ou administratives, mais on ne sait pas le temps qu'il va falloir à cet enfant ou à cette famille, pour pouvoir avec nous et pour lui, construire un projet.

Donc, nous essayons de construire un espace de vie pour les enfants qui leur permette de rester le temps nécessaire pour qu'émerge un projet constructif, pour chacun d'entre eux, projet qu'on ait pu faire avec lui et avec ses parents. Donc cet espace, l'unité de vie, va rester le même depuis son accueil jusqu'au départ de la pouponnière. Ça c'est son espace de vie, les autres enfants... et puis il y a les personnes qui s'en occupent. Là, on est assez nombreux, effectivement. Il y a cinq personnes, que nous appelons maternantes, qui vont occuper la fonction de relais maternel, c'est-à-dire qu'elles vont assurer au quotidien une réponse adéquate, la plus ajustée possible aux besoins essentiels de ces enfants tout petits, donc, qui ont la particularité d'être particulièrement vulnérables parce qu'ils sont totalement dépendants de l'adéquation de la réponse à leurs besoins. Donc cinq auxiliaires de puériculture de formation par unité de vie, par groupe d'enfants, qui dans la réalité, vont se retrouver la plupart du temps seules avec le groupe d'enfants. C'est là qu'il faut organiser des choses pour qu'on puisse apporter une réponse individualisée à chacun des enfants, sans que lorsqu'on s'occupe d'un, les autres se sentent oubliés, abandonnés, livrés à eux-mêmes. La difficulté aussi, et c'est un des challenges de la pouponnière, c'est comment construire de la continuité, un sentiment de continuité suffisante chez l'enfant alors que cinq personnes différentes vont occuper une fonction aussi essentielle auprès de lui. C'est là que se met en place une organisation institutionnelle très rigoureuse, où chacun s'engage vis-à-vis de l'enfant et vis-à-vis de l'institution à pouvoir laisser une trace. A être à la fois dans une attention importante à l'enfant et à en laisser trace, c'est à dire à partager. Une trace écrite et les réunions permettent de partager les observations avec les autres auxiliaires, qui sont dans la même position, qui sont équivalentes par rapport à l'enfant, mais aussi d'autres professionnels qui ont une autre fonction par rapport aux enfants, donc un autre regard, des professionnels qui ont d'autres formations. C'est là que l'on rentre dans la dimension de regards croisés autour d'un même enfant ou d'une même situation familiale, qui permet de profiter à la fois de la pluralité des visions et en même temps de se mettre d'accord, après, sur une manière de faire, sur un projet, sur ce que vous appelez le projet individuel, le projet pour l'enfant.

*Dominique RATIA-ARMENGOL*

Chaque unité a cinq auxiliaires à références égales, ce qui permet qu'un bébé ne dépende pas d'une seule auxiliaire. C'est dans la continuité de son travail. Et il y a une puéricultrice rattachée aussi à cette équipe, parce que finalement ce sont des mini-équipes qui se sont structurées autour des besoins de l'enfant et il y a une puéricultrice qui est référente de l'unité. Comme il y a cinq unités, il y a cinq puéricultrices et vous avez cinq équipes qui constituent le travail structuré autour d'une unité de vie et d'un groupe d'enfants. Les puéricultrices référentes des unités et les maternantes à part égale référentes de l'enfant sont une donnée essentielle dans la continuité du travail. C'est une première chose. Ce qui a été mis en place dans cette pouponnière, c'est le travail à la demande pour les tout-petits, la réponse pratique à la demande pour les bébés. Et également aussi des éducatrices de jeunes enfants qui, quand les petits sont un peu plus grands, sont amenées à avoir la charge éducative de ces enfants et à leur proposer le jardin d'enfants.

*Marijo Taboada*

C'est très important, car pour ceux qui sont de l'autre côté de la porte, on a un double souci, mais il est peut être triple. C'est important ce que vous venez de raconter, parce qu'on essaie de se représenter comment vous pouvez construire une continuité, une enveloppe psychique alors qu'en résidentiel, par définition, c'est segmenté parce que les gens ne travaillent pas 24 heures sur 24. Enfin j'espère que vos salariés se reposent de temps en temps. Alors on a du mal à se représenter comment on instaure une continuité psychique alors que le temps est scandé par les congés, les temps de repos, enfin la vie normale d'un salarié quelconque.

*Térèse GUILHEM*

Il y a beaucoup d'espace de paroles et d'échanges. Mais vraiment beaucoup. Peut-être 30% du temps d'une auxiliaire de puériculture est basé autour de ces échanges entre professionnels. Entre elles pour pouvoir se construire une vision suffisamment commune de l'enfant pour que, quand elles inventent une réponse à chaque fois que l'enfant a une manifestation, elles puissent être dans une cohérence avec celle qu'elle suit et celle qui va prendre le relais. Donc effectivement, c'est une enveloppe. Il n'y a pas une personne qui assume la fonction maternelle, elle est construite avec une cohérence entre les personnes qui l'assurent.

Ce qui est important de rajouter par rapport à la fonction de la puéricultrice, et cela permet aussi une continuité pour l'enfant, en plus de faire tiers avec les maternantes de l'enfant, de les aider à construire justement cette représentation commune et des réponses adaptées au quotidien auprès des enfants, mais elle a aussi une grande fonction qui est d'accueillir le parent de cet enfant. L'idée que l'on ait une puéricultrice référente pour un groupe d'enfants, c'est elle qui est désignée comme étant l'interlocuteur privilégiée des parents de cet enfant-là au sein de la pouponnière un jour sur deux, sept heures par jour. Concrètement, on a des salles de visite et on reparlera de comment est organisé le travail avec les familles. Les salles de visites ne sont pas dans les unités de vie, elles sont individualisées. On a des calendriers donc nous savons, les enfants savent, à quel moment quelle famille va venir rencontrer son enfant... Ou pas, ça arrive aussi. On a aussi ce travail- là. Les puéricultrices, lorsque les parents arrivent, les accueillent, les installent en salle de visite, puis après vont chercher les enfants dans leurs unités de vie, accompagnent l'enfant auprès de son parent, participe plus ou moins selon le cadre posé, visite médiatisée, accompagnée ou visite libre, l'enfant pendant la rencontre avec ses parents. Puis après elle va le raccompagner dans son unité de vie, transmettre aux auxiliaires ce qui est repéré et transmissible de ce qui a pu se passer entre l'enfant et les parents. ça c'est le moment concret, réel autour de ce qui peut se jouer pendant la visite, l'avant immédiat et l'après immédiat. Mais c'est une manière finalement très concrète qui permet à l'enfant d'être à la fois l'enfant accueilli à la pouponnière mais de rester l'enfant de ses parents, puisque, tous les jours, chacun des enfants a la possibilité de rencontrer et d'échanger avec une personne qu'il a repéré comme étant l'interlocuteur privilégié de ses parents, qui en sait quelque chose de ce qui se passe entre lui et son parent, qui peut le retransmettre aux auxiliaires, qui peut être réceptif à ce qu'il va évoquer de ces visites, du manque des parents ou au contraire de ce qu'il a pu faire avec ses parents.

*Mme ?*

Donc ça vous trouvez que c'est important par rapport aux puéricultrices mais pas pour l'enfant.

*Térèse GUILHEM*

Si bien-sûr. Je me suis peut-être mal fait comprendre. C'est pour l'enfant que c'est important.

*Mme ?, puéricultrice de secteur,*

J'ai travaillé 4 ans à la pouponnière des Recollets. On travaille avec un système de référence au niveau des enfants. La puéricultrice a effectivement le rôle que vous décrivez, c'est l'interlocuteur

des parents et qui ramène l'enfant dans l'unité, avec ce qui s'est passé. La puéricultrice qui peut dispatcher la référence, ça ne veut pas dire qu'il y a une référence affective, mais qu'il y a quelqu'un qui a le soin de collecter ce qui semble important par rapport à l'enfant. Là il n'y a pas ce système de référence au niveau de l'enfant et je trouve que c'est...

*Marijo Taboada et Tèrese GUILHEM*

Si, il y a une référence.

*Mme x*

Une référence partagée, mais il n'y a pas quelqu'un qui...

*Tèrese GUILHEM*

C'est des dispositifs qui ont pensé la question de la référence et justement du besoin pour un enfant de trouver des repères, de justement être entendu dans sa particularité d'une part, et aussi de son histoire familiale, donc on a inventé des réponses qui ne sont pas forcément exactement les mêmes d'un lieu à un autre. Donc nous on vous explique la référence partagée.

*Mme X*

Non, je m'interroge sur le dispatching de cette référence. Sinon je comprends que vous puissiez fonctionner autrement.

*Tèrese GUILHEM*

C'est un choix, c'est volontaire. Notre idée, Dominique vous l'a un peu dit tout à l'heure, à cet âge-là le rapport au temps est resserré et étant donné qu'on est des professionnels, qu'on a des congés, qu'on n'est là que sept heures par jour, etcetera, la référence partagée est notre réponse. Je ne dis pas que c'est la seule bonne. C'est de créer un lien suffisamment fort, suffisamment intriqué entre les professionnels qui vont prendre le relais auprès des enfants pour qu'effectivement, sans nier la différence, chacun puisse être autant mobilisé à chaque moment de la vie de l'enfant sinon on crée... Très concrètement, et cela fait partie des choses qu'il faut qu'on gère un établissement comme celui-ci, une auxiliaire de puériculture, elle est là sur une année un jour sur deux, sept heures par jour. Pour un enfant, un jour sur deux, sept heures par jour...voilà. C'est la réponse qu'on a trouvée, qui fonctionne, je crois.

*Marijo Taboada*

C'est un débat très spécialisée, vous ne vous rendez pas compte, ce qui ne veut pas dire qu'il manque d'intérêt, donc je vais vous proposer deux choses. Parce que pour les personnes qui n'ont pas travaillé dans les pouponnières, on voit bien que c'est important, mais on ne voit pas pourquoi. Or c'est important de comprendre pourquoi. Après, que chaque pouponnière invente son système...ça vous regarde, vous vous débrouillez. C'est vrai, on n'est pas dedans. Ce que nous savons nous qui sommes toujours de l'autre côté de la porte, c'est que nous avons à essayer de comprendre comment fonctionne cette pouponnière-là, pour pouvoir adapter notre relation avec cette pouponnière, sans avoir à juger du bien-fondé de telle ou telle décision.

Après, comme c'est une proposition de travail qui a recueilli beaucoup de demandes comme vous pouvez le voir, je pense que nous ferons une deuxième journée sur ce thème, et que peut-être on pourra à ce moment-là à partir de ce qui se dit aujourd'hui, essayer de tirer des lignes de questionnements un peu plus subtiles, car nous nous serons, nous qui sommes dehors, un peu frotter à la question. On pourra poser des questions plus opportunes et plus compréhensibles sur pourquoi tel système, pourquoi tel autre, parce que si les gens les ont inventés, c'est que cela répond sûrement à un besoin interne. Sinon, il y a 80% des personnes qui ne vont rien comprendre du tout.

*Dominique RATIA-ARMENGOL*

Une petite remarque. Ce qui a été discuté, c'est en interne, comment on interroge et on travaille la question de la continuité, à l'intérieur même d'une unité de travail où il y a cinq professionnels, cinq maternantes. C'est la question de la continuité en interne, voilà. Chaque maternante soutient l'histoire de l'enfant et c'est grâce à cela que l'enfant n'est pas segmenté dans des temps.

*Marijo Taboada*

Cela soulève une autre question, et je ne sais pas si on va avoir le temps d'y répondre ce matin, aussi j'anticipe sur l'idée d'une deuxième journée, c'est comment peut-on introduire l'interface avec les parents dans un lieu qui accueille des enfants en urgence. Cela ne me paraît pas aller de soi. Il ne suffit pas de dire, c'est formidable, youpi, youpi.

*Claude Lejeune*

Moi, je m'interroge sur les durées de séjour en pouponnière, les délais entre pouponnière et famille d'accueil. En particulier dans notre cohorte, 70 enfants sur 10 ans, on a des enfants qui sont restés plusieurs mois, voire deux ans et demi pour un, et, quand on regarde le devenir à long terme, en particulier ceux qui ont des séquelles d'alcoolisation in utero, on a le sentiment, même si c'est très multifactoriel, des séjours très longs avant qu'il y ait des familles d'accueil, une stabilité pour l'enfant, n'est pas très favorable.

*Térèse GUILHEM*

C'est effectivement une question complexe. Ce que j'ai dit au début, c'est que les pouponnières ont évolué. Il y a eu l'opération pouponnières, au début des années 80. On continue d'évoluer. Je crois que quel que soit le projet de chaque pouponnière, chaque pouponnière qui existe aujourd'hui a essayé de penser son accueil, la prise en charge des enfants, pour que les enfants y trouvent réellement une place, où ils y sont entendus, et où ils ne sont pas uniquement en attente de famille d'accueil. Après il y a la réalité, où quelquefois on est en butte à des difficultés pour trouver un lieu d'orientation, mais aujourd'hui, en tout cas nous œuvrons dans ce sens, pour que les enfants ne séjournent pas en pouponnière si ils n'ont plus rien à y faire. Le problème, c'est qu'est-ce qu'ils ont à y faire ? C'est ça la question en fait ? Et qu'est-ce qu'on y travaille ? On y travaille pour qu'ils aient un espace pour continuer à se construire ou enfin se construire, parce qu'il y en a qui arrivent un peu abîmés- il ne faut pas oublier d'où ils arrivent – qu'ils puissent enfin se construire de façon suffisamment saine. Et peut-être réparatrice pour certains. D'une part ça. Et d'autre part, comme on ne se connaît pas et qu'on ne connaît pas l'histoire familiale, de pouvoir travailler cette question de l'orientation de leur enfant avec les parents. C'est justement ça que permet le travail en pouponnière. Et on ne travaille pas de la même façon, on travaille aussi quand il est en famille d'accueil, ce n'est pas ce que je veux dire, mais on le travaille de façon particulière, précisément parce que le parent peut venir à l'intérieur de la maison où l'enfant vit. Même si les espaces sont différenciés, il y a quelque chose qui circule, c'est pour cela que j'insistais sur la fonction de la puéricultrice, de façon plus vivante et plus concrète pour l'enfant entre sa vie quotidienne et sa relation avec ses parents. Et ça c'est vraiment quelque chose d'important. Après, il y a des familles pour lesquelles, même si nous on se dit dans les deux ou trois mois, ce sera un placement familial, et bien il faut un certain nombre de mois pour que le lien se tisse avec l'enfant et surtout que le lien se tisse avec les parents pour qu'on puisse à minima travailler avec eux ce projet, pour qu'après l'enfant soit entre guillemets autorisé par ses parents, vous comprendrez ce que je veux dire, à s'installer dans une autre famille que la sienne. C'est un temps qui peut paraître long si on a une image destructrice des pouponnières, complètement collectives, où aucune attention individuelle n'est portée aux enfants. Je crois que quel que soit le projet ce n'est plus vrai dans aucun lieu, je pense, mais cela permet ce travail-là, qui est un temps précieux et je pense très structurant pour les enfants.



Un autre aspect est la place qu'a l'enfant dans ce projet. Notre prise en compte de l'enfant comme sujet est inscrite dans le langage. Une des choses qui permet à l'enfant de comprendre pourquoi il est là et d'être acteur, c'est que c'est un enfant à qui on parle. Nous organisons de façon très régulière des rencontres avec les enfants portés par leurs auxiliaires de puériculture, il se trouve qu'à la pouponnière Michelet c'est moi qui le fait, des rencontres où on échange avec l'enfant, où on lui parle de pourquoi il est là. On ne lui parle pas uniquement ce que l'on comprend de son ressenti, en sachant qu'on est dans la projection, l'interprétation, et cætera, mais on lui parle aussi de ce qui se passe avec ses parents, de la décision du magistrat, de la place de l'ASE, de façon à ce qu'il puisse lui aussi entendre que les choses se construisent pour lui dans un cadre et qu'il y ait sa place. C'est quelque chose de très très important pendant le séjour de l'enfant, pour qu'il puisse, quel que soit le projet qui va se construire après, y avoir sa part active.

*Marijo Taboada*

On va collecter les cinq questions et on verra comment on les organise en fin de matinée

*Eléonor Muyard, psychologue PMI à Paris*

Quelque chose qui m'a intéressé dans ce que vous avez décrit c'est autour de l'engagement des maternantes à laisser trace. Comment avez-vous travaillé cela ? Est-ce que cela implique une trace écrite ? Et l'engagement, au-delà de l'engagement salarial et professionnel, s'engager à être disponible et engagé dans la relation avec l'enfant. Je me posais des questions par rapport à cela. Et par rapport sinon à ce qui a été évoqué sur le départ des enfants de la pouponnière. Vous avez précisé beaucoup de choses. Vous avez insisté sur le fait que vous n'êtes pas un organe de décision et en même temps, la façon dont les choses vont se passer va jouer pour le devenir de l'enfant, donc ce n'est pas tout à fait vrai. Au départ vous n'êtes pas un organe de décision puisqu'on vous envoie les enfants, mais après, vous participez à la décision du devenir de l'enfant.

*Térèse GUILHEM*

Nos observations... Nous sommes consultés par le magistrat et par l'Aide Sociale à l'Enfance sur ce qu'on préconiserait. Mais ce n'est pas la même chose d'être consulté que de décider. Et c'est ce qu'on explique aux parents, c'est clair d'emblée pour eux.

*Eléonor Muyard*

Mais la façon dont la relation va pouvoir se nouer ou pas entre les parents et vous va entrer en ...

*Térèse GUILHEM*

Bien-sûr.

*Marijo Taboada*

Une autre série de questions. Je les collecte et on verra celles auxquelles on répond aujourd'hui et celles qui feront l'objet d'une prochaine rencontre.

*Nadège Mulot-Alonso, DAPSA, équipe mobile 77*

Je travaille dans le champ de la protection de l'enfance et j'avais une question pour Mme Veinant, sur la formation et le suivi des familles d'accueil et sur la triangulation entre le référent ASE, la famille d'accueil et la famille d'origine de l'enfant placé.

*Martine Chochon, médecin PMI d'encadrement, Paris*

Vous parliez de la continuité, de l'histoire de l'enfant, du projet, et je me posais la question sur l'avant et sur l'après. Notamment pour les petits qui sont suivis par la PMI de manière assez rapprochée, pour ne pas dire très rapprochée notamment depuis la loi 2007. C'est vrai que l'on s'est attelé à la prévention précoce et que ces enfants qui sont placés entre 0 et 3 ans, souvent on a fait un travail en amont assez rapproché avec les familles et je me posais la question de la place dans l'histoire et dans le projet de cet avant. Et la même chose pour l'après, dans la mesure où on se retrouve impliqués, voilà.

*Catherine Maisonnier, centre d'accueil d'urgence, pouponnière parisienne*

Plutôt une remarque qu'une question. C'était sur le temps de séjour des enfants en pouponnière. Il y a un référentiel à Paris, où on vient de raccourcir le temps. Et sur l'urgence, on annonce même 72 heures. C'est du rêve parce que...on n'y arrive pas. Et après on fonctionne sur l'évaluation qu'on fait sur des enfants qui nous arrivent jour et nuit, on a aussi ces passerelles où on aide l'auxiliaire à amener aussi l'enfant dans une autre pouponnière pérenne, pour travailler après ce que Mme Guilhem racontait.

*Mme ?*

Je voulais savoir où se retrouve pour l'enfant, ce que deviennent ces traces collectées. Est-ce qu'elles arrivent dans le dossier de l'enfant, est-ce que plus tard, il pourra... ? C'est une question qui s'adresse aussi bien à ...

*Térèse GUILHEM*

C'est une question qui rejoint une des précédentes. On est frustrée de ne pas pouvoir répondre

*Marijo Taboada*

On ne va pas pouvoir à toutes les questions aujourd'hui, mais je suis déjà en train de penser à comment je vais construire la matinée suivante. Pour construire une matinée, il faut problématiser des questions. Donc plus vous avez de questions, plus je problématise. Donc cela m'arrange que vous en ayez ...et ça m'arrange qu'on y réponde pas, sinon il n'y aura pas de demi-journée suivante. Je vous raconte la cuisine interne... Donc une autre question.

*Elisabeth Magdalena, médecin PMI, Sud du 77*

Vous interrogiez la continuité en interne. Alors c'est une question à mettre dans la boîte, sur la continuité par rapport à l'ASE et aux tout petits bébés... et aux questions permanentes qu'on peut avoir entre s'intéresser aux besoins de santé, aux soins psychiques à donner aux nouveau-nés, aux tout-petits et aux demandes des magistrats et de la mise en place de visites médiatisées qui parfois n'ont pas me semble-t-il toujours beaucoup de sens. En tout cas on peut s'interroger sur ce qu'on peut faire...

*Carole Veinnant*

Je m'en veux un peu. J'ai effectivement ouvert un peu le champ des émotions, pour restituer l'enfant mais aussi la mère, mais je n'ai pas parlé, pas donné de visibilité sur le travail de l'ASE. Très souvent quand même les professionnels qui sont là, qui travaillent dans d'autres structures qui ne sont pas du tout protection de l'enfance, n'ont pas du tout de lecture de ce qui se fait à l'ASE. Là, vous en donnez une à partir d'un établissement, mais il y a tout un travail à l'ASE, avec les familles d'accueil. Donc j'aimerais donner une lisibilité...

*Marijo Taboada*

Peut-être la prochaine fois. J'anticipe déjà une troisième matinée. Pour entendre le travail de l'ASE, il faut qu'on soit déjà rassuré sur ce qui se passe pour l'enfant. Si vous nous dites avant ce que vous faites, et que dans nos têtes une petite musique nous dit, « oui, mais le bébé, il est resté trop longtemps, blablabla, on ne va pas vous écouter avec suffisamment d'ouverture.

*Carole Veinnant*

Mais l'ASE s'occupe du bébé.

*Marijo Taboada*

Vous vous le savez, mais nous pas forcément...je grossis le trait. Mais on voit bien dans les questions sur les durées de séjour trop longues, sur qui décide quoi, sur les modalités de construction des référents, pas référents, on voit bien qu'on a plein de question. On le sait en théorie, mais en pratique, on n'en est pas si sûr. Après, peut-être que justement le travail avec les familles pourrait nous aider à avancer.

*Dominique RATIA-ARMENGOL*

La richesse des questions me met dans un état de frustration important et en vous entendant, je réaménage à chaque fois ce que je vais dire, et je finis par...une indécision...

Alors je vais aller voir du côté de quand on accueille un enfant en pouponnière, on va partir de là, on n'accueille pas un enfant, on accueille une famille. Il y a évidemment une asymétrie de cet accueil, puisque l'enfant, le bébé, on va en prendre soin, ça a été dit, mais en même temps, on va travailler avec ses parents, avec sa famille. Pourquoi veut-on travailler avec sa famille, parce qu'évidemment on veut éviter les ruptures. La rupture qui forcément s'inscrit à un moment donné, dans le moment du placement. Il y a violence, il y a tout ce qui a été raconté. Mais ça n'est qu'un moment de crise, en tout cas, nous, c'est comme cela qu'on le conçoit dans notre pratique de travail avec les familles. Evidemment, ces parents-là, dont les enfants ont été placés, vous ne les retrouvez qu'à la pouponnière, que sur le lieu du placement. On les invite à aller voir le bureau de l'ASE, on les invite à aller voir tel service, à être soutenus, et cætera, ils vont du côté où est leur enfant. C'est important à savoir. Or jusque... aux décennies précédentes, on ne s'était pas donné les moyens, je crois, de les accueillir. Ce n'est pas rien que d'accueillir une famille, de travailler avec la famille, quand dans le même temps, on est vécu, fantasmatiquement, comme ceux qui ont pris cette décision. J'ai en tête une mère dont le bébé venait d'être admis à la pouponnière. C'était horrible, c'était inhumain... C'était inhumain, oui, parce qu'elle avait tout prévu, me dit-elle, avec son mari. Ils avaient tout prévu et en plus ils sont catholiques, et l'enfant est placé à la veille de Noël. Donc nous recevons, nous accueillons effectivement, des situations, où la rupture vient faire effraction dans le fantasme des parents. Au demeurant, si l'enfant a été placé, ce n'est pas sans raison. L'enfant est placé parce que la mère fait une décompensation. Elle est hospitalisée à la veille de Noël à St-Anne, et elle nous dit, quand nous l'accueillons, elle... Alors, évidemment, le service de la maternité est très inquiet quand il nous constate que cette mère-là est hors réalité des besoins d'un tout petit. Puisqu'elle a dans sa tête un enfant imaginaire, elle a celui qu'elle va mettre au pied du sapin, en même temps elle délire complètement. Elle se met à penser qu'elle est polyglotte, qu'elle va lui chanter... mais elle ne le voit pas quand il est dans ses bras, qu'il se tasse et qu'il passe à côté d'elle. Donc l'enfant est placé. Nous accueillons quand même la famille et on est confronté à ce type de situation-là.

Alors, on accueille un enfant. Soit il vient de la maternité, soit le bureau de l'Aide sociale à l'enfance a fait un travail sur ce placement-là, et on peut associer le parent à l'admission de l'enfant à la pouponnière. C'est de plus en plus rare, et on peut s'interroger là-dessus.

De la même manière, on peut associer une mère qui a décidé, qui a été convaincue et qui sait qu'elle ne pourra pas élever son enfant, on peut l'associer à placer son enfant, elle adhère à l'idée et elle peut venir jusqu'à accompagner son enfant à la pouponnière. On l'a vu. Comment se fait cet accompagnement ? L'auxiliaire, la référente de l'unité ou la chef de service va rencontrer l'enfant à la

maternité, peut être amené à rencontrer le parent si ce n'est pas un accouchement sous X, et contractualiser quelque chose, faire en sorte que le parent accompagne l'enfant à la pouponnière. Ça s'est fait notamment avec des personnes perturbées sur le plan mental, encore faut-il que ça se passe dans des conditions où on contienne effectivement la mère, ses angoisses, et cetera. Certaines mères toxicomane, à un moment où elles sont légèrement stabilisée, où elles ne sont pas sous l'emprise de quoi que ce soit, peuvent aussi accompagner leurs bébés à la pouponnière. Il y a ce travail, ce souci de non rupture et de lien.

Il y a plusieurs façons pour un enfant d'être admis à la pouponnière. Soit avec le parent avec tout ce qu'on a essayé de mettre en place pour que ça se passe comme cela. Soit dans l'urgence quand c'est la brigade des mineurs qui va chercher l'enfant parce qu'il y a eu un signalement. Dans ce cas-là, qu'est-ce qui se passe ? Il y a toujours le souci, en articulation avec le référent de l'ASE, il y a le souci que le parent soit accueilli le plus rapidement possible à la pouponnière. Il est reçu, conjointement ou pas par le référent social et le responsable de la pouponnière. On lui explique, on lui présente le lieu d'accueil de son enfant. Il est en état ou pas, ce jour-là, le parent, qui est quand même sous le choc, d'aller visiter le lieu de l'enfant. Si ça ne se fait pas le jour-même, ça se fera dans les jours suivants. En général, les parents qui arrivent avec le fantasme, l'image d'Epinal de ce qu'est une pouponnière, ont déjà un premier mouvement de réassurance. Dès l'arrivée. Ah, c'est ça une pouponnière. Qu'est-ce que c'est. C'est un lieu où tout le monde s'assoie à ce niveau-là parce que tout est au niveau des bébés et des enfants. Et ça donne cette impression de cocooning, de réassurance. Ce n'est pas une administration qui vient de rapter, de dévorer un bébé. Accueillir une famille, c'est mettre en place des visites, avec le référent de l'ASE qui en général a reçu l'OPP. On a fait le choix, dans cette pouponnière-là, de la qualité de la rencontre plutôt que de la quantité. Chaque rencontre est accompagnées de façon à ce que ce soit une rencontre à la fois soutenante pour les parents, mais également accompagnée de façon à ce que... il y a toujours un tiers et il n'y a pas de tiers exclu. Nul ne s'approprie l'enfant. Il y a toujours un tiers et cela permet de faire que le parent soit le meilleur possible dans cet accompagnement-là. Souvent quand il y a des difficultés, quand il y a de la pathologie mentale, quand les parents sont dans un état un peu second parce qu'ils sont sous l'emprise de quelque chose, il y a la psychologue qui va être du côté du parent, à en soutenir quelque chose, et la puéricultrice qui va être du côté de l'enfant, à soutenir ce qu'il en est de ses besoins. Est-ce que c'est parler au nom de ? C'est le tricotage que l'on fait dans un soutien mutuel et ni l'un ni l'autre n'est dans un laisser-tomber, et chacun d'entre eux est soutenu dans ses difficultés. Ce peut être la difficulté de l'enfant qui tout d'un coup, ne peut pas supporter la tension du parent, qui va complètement se détourner du parent et vous avez le parent qui vous dit, mais pourquoi il vous regarde vous, etc, etc... Il me regarde-moi, parce que je dirais j'ai une parole vraie et le parent est dans ses délires. Quand la mère de tout à l'heure, dit à son fils, « Ah ma petite fille qu'est-ce que tu es jolie, je te préfère » et qu'en même temps elle est tendue et qu'elle se met à chanter et qu'elle chante d'un ailleurs, vous avez le bébé, dont je ne prends pas moi soin au quotidien, qui non pas me reconnais, mais s'appuie sur l'adulte qui a une certaine présence, en tout cas authentique. Donc voilà. On tricote ce genre d'accompagnement dans les visites. Je vous décris très rapidement des cas les plus extrêmes. Mais vous avez des visites où une mère arrive, elle est complètement, elle est particulièrement en colère, nous prenons le temps d'abord de s'entretenir avec elle, de façon à ce que ce qui peut perturber la rencontre avec l'enfant puisse être travaillé pour qu'elle puisse être ensuite être en relation avec son enfant pendant la rencontre avec son enfant.

### *Marijo Taboada*

Je vais vous demander des précisions. On a vu que les pouponnières, c'est pour les petits et ce n'est pas la place des grands... en tout cas des vieux qui n'arrivent plus à se relever de la chaise... Vous avez dit cela très vite mais cela mériterait qu'on s'arrête. C'est : la psychologue est du côté du parent, la puéricultrice du côté de l'enfant. C'est très important pour nous de savoir pour nous qui sommes dehors que le parent a une place à l'intérieur. Parce que souvent nous vivons cela comme un endroit effectivement très protecteur pour l'enfant, formidable, très gentil... et souvent c'est vrai. Et la question que vous avez posée tout à l'heure sur la fréquence des visites. On sait que c'est une

question qui est polémique quand on travaille avec les parents, les visites trop restreintes, et on n'est pas en mesure d'expliquer le pourquoi. Donc on s'énerve avec eux, ce n'est pas formidable. Alors que à l'intérieur d'une pouponnière qui est entièrement dédiée à l'enfant, il y a quand même des personnes qui vont faire la place et avoir la fonction d'abriter aussi le parent dans cette histoire-là. Je pense que c'est très important pour nous de le comprendre.

*Térèse GUILHEM*

C'est très important de le souligner, car c'est pensé comme un lieu d'accueil des parents aussi et que, en dehors du temps de rencontre parent-enfant, c'est-à-dire de la rencontre dans la réalité, il y a effectivement le personnel qui ré accueilli l'enfant après la rencontre avec ses parents, mais il y a aussi tout le travail des professionnels, dont Mme RA qui reçoivent les parents en dehors de la rencontre avec leur enfant, pour pouvoir aussi les aider à élaborer ce qu'ils en vivent. Ce n'est pas seulement permettre les rencontres avec l'enfant, c'est aussi les aider à travailler sur leur parentalité, leur position de parents.

*Marijo Taboada*

Ça peut se faire là.

*Térèse GUILHEM*

Ça ne se fait pas que là, parce qu'énormément de choses se travaillent à l'ASE. Cela peut se faire parce qu'il y a quelque chose qui se vit.

Il y a aussi des parents qui ne viennent pas du tout à la pouponnière et qui, parce qu'ils ont un interlocuteur propre à la pouponnière, passent par l'ASE pour venir à la pouponnière. On n'est pas en rivalité.

*Carole Veinnant*

Pas du tout. Là, c'est un dispositif avec un établissement, mais pour des familles d'accueil qui travaillent seules avec l'enfant, l'ASE fait ce travail. Et les articulations que vous décrivez, on pourrait les mettre en copier-coller sur ce que l'on fait dans un service ASE. Je ne voudrais pas qu'on reparte avec l'idée que l'ASE c'est un endroit où on accueille les enfants, on place et puis après et on va donner au magistrat un rapport sur lequel il va avoir une décision à prendre. Tout ce travail que vous maillez, de donner une place aux parents, de travailler sur les visites, les rencontres entre les parents et les enfants, de faire du lien. Dans un service que dans un dispositif différent parce que la famille d'accueil va à l'extérieur<sup>9</sup>. Il y a tout un temps d'approvisionnement, de compréhension des modalités de placement, ce lieu qui est à l'origine de l'accueil, c'est plus complexe au démarrage, mais on a le souci de préserver tout ce travail d'articulation. Les référents font des rencontres, font des visites, mettent en lien les partenaires, font des supervisions, des temps de paroles... tout ce travail-là existe à l'ASE

*Juliette DUBARRY, puéricultrice de secteur, Paris 9<sup>ème</sup>*

J'écoute tout ce que vous dites avec beaucoup d'intérêt. En tant que puéricultrice de secteur, on a une observation et une responsabilité autour de l'enfant dans sa famille en amont de tout ce que vous dites. Mais on est aussi si possible dans l'aide et l'orientation et le soutien des parents dans la relation du parent avec son enfant. Moi, ce que je regrette, ce n'est pas pour vous mettre en cause personnellement, c'est que parfois, ça m'est arrivé depuis 20 ans que je travaille sur le secteur, qu'un parent que j'ai connu avec son enfant, qui a eu son enfant placé, et qui me rappelle en disant « je n'arrive pas à aller à la pouponnière, je n'arrive pas à aller voir mon enfant » Donc cette articulation-là je pense qu'elle serait à fouiller et à travailler. Ce ne serait peut-être pas possible avec tous les parents. En amont ; sans être le référent de la pouponnière, on est le référent aussi pour le parent, quelque part. Après, bien-sûr, cela va s'estomper, mais au niveau du lien justement, du relais, on a

---

<sup>9</sup> Pouponnière d'urgence de Paris

peut-être une place parfois. Voilà l'interrogation. Il m'est arrivé une seule fois d'être invitée par une éducatrice de Saint- Vincent de Paul à venir voir l'enfant et rencontrer l'équipe, je crois que cela a été positif pour l'enfant.

*Térèse GUILHEM*

Je crois qu'il y a justement beaucoup de choses qui sont en train de se mettre en place à Paris... Il y a des départements qui sont peut-être plus avancés. Je peux en témoigner. Depuis 15 ans que je travaille à la pouponnière Michelet à Paris, on est beaucoup plus en lien, on recherche beaucoup plus à avoir des liens avec les puéricultrices qui ont connu l'enfant, avec les familles pendant le séjour. Et puis on a parlé des placements familiaux, mais le séjour en pouponnière permet un nombre grandissant de retours en famille et là, l'articulation avec la PMI se fait en amont et pendant le séjour de l'enfant. Je peux en témoigner. Ce sont des choses qui avancent, même si Paris a ses lourdeurs administratives qui rendent les choses parfois plus lentes.

*Marijo Taboada*

Une petite collecte de questions

*Claude Lejeune*

Deux questions : un, qu'est-ce qu'on organise comme offre de soins aux parents ? De réanimation psycho-sociale. Et deux, je n'ai à aucun moment entendu l'éventualité d'un retour de l'enfant.

*Catherine Lhermitte, pédiatre, hôpital de Lariboisière*

On s'occupe d'enfants séparées, des enfants sous X, des enfants séparés pour des raisons psycho-sociales, et il y en a malheureusement de plus en plus, et il y a des enfants qui ont un besoin médical, soit sous X soit dont les parents sont dans une situation difficile et qui sont hospitalisés en néonatalogie. En situation d'urgence, ils ne sont pas prévenus, eux jamais, les parents pas toujours, parce que nous parlons aux enfants. Mais il faut qu'on ait les éléments pour leur parler et savoir ce qu'on va leur dire parce qu'on n'a pas le droit de leur dire n'importe quoi. Ça c'est très important. Si je suis venue ici c'est aussi pour organiser la continuité, qui est très difficile dans un hôpital, pendant une hospitalisation, donc c'est très important de savoir ce que vous faites pour m'en inspirer. Je serais très intéressée de savoir l'après. Sur l'avant, ce serait important qu'on ait une relation plus importante avec les pouponnières, qu'ils puissent venir voir l'enfant, surtout quand il reste longtemps, avant sa sortie d'hôpital, pour faire le lien.

*Dans la salle*

C'est ce qu'on fait

*Térèse GUILHEM*

C'est ce qu'on propose. Attendez, on n'est pas non plus tout-puissant.

*Catherine Lhermitte, pédiatre, hôpital de Lariboisière*

On va vers ça. Nous on travaille aussi comme cela. C'est le pédiatre et l'équipe pédiatrique qui s'occupe de l'enfant, et la psychologue du service, qui s'occupent des parents, qui fait sa réanimation psycho-sociale, comme dit mon collègue. Comme Claude Lejeune, que je connais très bien, je suis pédiatre depuis 40 ans et je souffre du manque de nouvelles de ces enfants

*Marijo Taboada*

Il y a comme cela des petits mots qui nous blessent, parce que on se rend compte que de nous à nous, on a parfois des représentations qui sont un peu... qu'on ne remet pas suffisamment en question. On va continuer ces petits carrefours qui permettent d'interroger ces petites phrases.

*Catherine Lhermitte, pédiatre, hôpital de Lariboisière*

On peut être à l'origine d'un placement et des situations qui nous ont... voilà, après, on n'a plus de nouvelles. Ça a évolué en 40 ans, mais c'est encore souvent comme cela.

*Brigitte Dalet, responsable au Centre de soins Horizons*

Je travaille au Centre de soins Horizons, qui est un centre de soins spécialisé pour des personnes ayant un problème d'addiction et qui a la spécificité donc de recevoir des personnes qui sont parents. Je voudrais revenir sur plusieurs choses. D'une part rappeler, je suis ravie d'entendre combien les choses évoluent, mais je me rends compte qu'on touche un sujet encore extrêmement sensible, et dans la vraie vie, quand même, nous qui sommes en quotidien en contact avec les personnes de l'ASE, les personnes des AEMO, les Juges des enfants, des CRIP et des pouponnières et des placements familiaux, il y a encore un énorme travail à faire au niveau des représentations des parents qui ont des problèmes d'addiction. Et nous avons pris le parti, nous, d'accompagner le parent jusqu'au bout, jusqu'au moment du placement et c'est vrai que quand on débarque dans une pouponnière, qui peut-être fait un travail en interne très important et très valorisant et très soutenant pour l'enfant, il y a quelquefois la phrase qui tue, encore, qui tue le parent direct sur place. « Vous n'avez pas votre papier d'identité, qu'est-ce qui me prouve que vous êtes le parent ? » par exemple. Alors qu'on accompagne ce parent et cet enfant. Ça c'est du vécu au quotidien, auquel les équipes sont confrontées vraiment. Et puis il y a des équipes, à l'ASE ou dans des équipes que j'ai nommées, qui ont effectivement un travail à la fois clinique et de réflexion qui permet une articulation et un vrai travail dans le même sens, un vrai travail de collaboration. Mais dans le quotidien, il y a un énorme travail à faire. Donc ça pose la question peut-être de la formation des personnels, du travail encore considérable encore à faire au niveau du partenariat et de la réflexion qu'on a à pousser sur cette notion de famille et comment on peut soutenir cette idée-là en étant à des places différentes. Et je pose aussi la question du soin de l'enfant. Quand la psychologue s'aperçoit de notre côté, mais aussi à la pouponnière, qu'un enfant a un véritable besoin d'une thérapie, est-ce qu'elle doit être pensée qu'au niveau individuel, on peut se poser la question si elle doit être portée au niveau familial, et parfois ça prend des semaines voire des mois avant qu'un enfant puisse avoir un vrai soin, un vrai soutien thérapeutique. Ça ne remet pas en question la qualité de votre travail, ça rappelle juste que dans la réalité, il y a une impossibilité d'ouverture des services, une surcharge des services, ou je ne sais quoi. Je sais qu'à Paris certains services sont dans de réelles difficultés de pression et de quantité de travail qu'ils ne peuvent pas assurer.

*Térèse GUILHEM*

Dans notre établissement, nous avons pris le parti, précisément parce que c'est très lourd du côté du public, c'est très long au niveau des CMP, et cætera, de s'adresser à des psychanalystes spécialisés pour les tout-petits dans le cadre de la séparation et de l'Aide sociale à l'enfance. On n'en trouve pas tant que cela mais il en existe. Et en accord avec l'ASE. Et là, il y a une réactivité très grande car effectivement on observe qu'à cet âge-là, il est important de réagir très vite et de ne pas attendre. Ça c'est possible et ça a été possible dans cette pouponnière depuis mon arrivée il y a 15 ans. Ça ne concerne que certains enfants que vous n'avez peut-être pas croisés mais cela existe, et aussi dans d'autres pouponnières que celle-ci.

*Carole Veinnant*

A l'ASE, on a différents dispositifs. D'abord on fait tout un maillage avec le public, on va les rencontrer, on essaie de les sensibiliser à ces enfants et après on fait appel à du privé et on se bat pour un financement. C'est vrai, c'est une bataille.

*Corinne Ducot, centre parental Aire de famille*

Petite observation et qui a encore besoin d'évoluer: je n'ai pas entendu et j'aurais aimé entendre la pensée du père.

*Térèse GUILHEM*

Je suis contente que vous le disiez,

*Térèse GUILHEM*

Il y a une évolution réelle. Concrètement, on a des couples qui se présentent et beaucoup moins des mères. Il est grand temps...

*Carole Veinnant*

Et il y a un travail avec les pères à l'ASE.

*Florence Pernaux, puéricultrice de secteur, Paris 9<sup>ème</sup>*

Petite réflexion sur le fait que l'on trouve encore de jeunes mères qui elles-mêmes ont été placées et qui nous entraînent malgré nous et malgré tout ce qu'on essaie de mettre en place vers le placement de leurs propres enfants. Une chose sur laquelle vous avez beaucoup insisté, c'est la parole à l'enfant, qui va sûrement éviter cela pour les générations suivantes et qui me semblent être le point important dans les prises en charge dans les pouponnières. Et, mais vous y répondez petit à petit, et la parole de l'enfant et dans la continuité dans le retour dans la famille

*Carole Veinnant*

Et qu'on puisse nous penser en tant que professionnels que ce n'est pas une fatalité. Qu'on puisse le penser. Parce qu'on a tendance aussi, quand on vient avec toute notre armada d'historique, dans certaines situations, raconter combien la famille a été suivie, combien il y a eu de placements à l'ASE, etc, on y est pris, même moi à certain moment j'y suis embarquée ; il faut être extrêmement vigilant à ne pas produire aussi quelque chose de cette répétition.

*Florence Pernaux, puéricultrice de secteur, Paris 9<sup>ème</sup>*

On a justement l'impression de lutter pour ne pas la produire et ils nous y emmènent aussi.

*Dans la salle*

Une réponse aux soins apportés aux enfants. Que ce soit en Seine et Marne ou à la DASES de Paris, tous les départements ont quand même énormément réfléchi à cette problématique et mis en place des protocoles de suivi des enfants qui sont accueillis, à la fois sur le plan somatique et psychique, on travaille en lien avec les inter secteurs et tous les services qui peuvent accompagner la santé de l'enfant.

*Rachel Guichard, chef de service Centre de soins Horizons*

Je suis contente d'entendre les questions de nos familles apparaître. J'ai entendu qu'il y a dans les pouponnières, quelqu'un du côté de l'enfant et quelqu'un du côté du parent, la question c'est : qui est du côté de la famille et du retour en famille ? Car on est bien dans des ordonnances de placement provisoires.

*Salle*

La question de ces visites intermittentes. Quand on parle de la continuité pour l'enfant, ces visites, on les appelle médiatisées

*Carole Veinnant*

En présence d'un tiers



*Salle*

Je trouve que pouvoir développer de l'observation, des idées sur comment l'enfant peut vivre cette rupture... On a aujourd'hui un petit bébé qui doit avoir trois-quatre mois, qui voit quatre fois par semaines pendant une heure et demi ses parents, qui arrivent plus ou moins murgés, il y a des choses comme cela de loin - il y a sûrement de bonnes raisons, je ne les connais pas, je suis très à distance de ce service, mais je trouve que ça questionne beaucoup. Au fond qu'est-ce que ça peut faire à ces nourrissons, ces ruptures, quand ils arrivent en famille d'accueil, qu'ils vont revoir leurs parents pour lesquels on peut se poser la question, qu'est-ce que c'est qu'un père, qu'est-ce que c'est qu'une mère aussi? Est-ce qu'on est une maman ou un papa, père, mère? Avec toutes ces obligations de la loi sur la protection de l'enfance, qui ne nous facilitent pas toujours la tâche et puis le continuum de vie de cet enfant.

*Carole Veinnant*

J'entendais deux continuités, la continuité du lieu d'accueil mais la continuité aussi du lien à la famille.

*Marijo Taboada*

Puisque la question c'est comment vous construisez cette continuité ? Peut-être que vous pourriez nous continuer cette histoire ?

*Carole Veinnant*

De Nathalie ? Surtout qu'il y a eu de l'absence.

*Marijo Taboada*

Comment vous tricotez ?

*Carole Veinnant*

Avec les représentations au démarrage très fortes sur cette mère, j'entendais, autour de l'addiction. Il y avait l'alcool, il y avait les ruptures, une histoire.... En plus des parents étaient venus nous donner des informations sur cette jeune femme absolument terrible, Alors on avait comme cela une image incroyable de cette femme, en se disant, bon, on ne va pas la voir beaucoup, on va penser à l'enfant, et on était déjà presque dans l'idée de est-ce qu'on va être dans l'article 350, est-ce qu'on va aller jusqu'à une déclaration judiciaire d'abandon et construire un projet d'adoption. On était un peu de cette construction psychique à l'ASE, où on nous demande d'interroger tous les ans la continuité et la possibilité d'un travail avec des parents et d'un retour en famille. Je me suis un peu culpabilisée de m'être posé cette question peut être un peu trop tôt mais la psychologue de mon service m'a rassuré et m'a dit : « de te l'être posé, ça a peut-être permis à cette mère qu'on ne soit pas trop en attente après elle... et de la faire revenir. » Bon. Alors j'ai pris... pour me rassurer.

Donc on est parti avec toutes ces idées. Et on lui a mis aussi beaucoup de choses, elle avait un problème dans les mains, elle avait la gale, il fallait en plus qu'elle produise un certificat médical ; on savait de son passé qu'il y avait une addiction aux produits et à l'alcool, qu'il y a eu des ruptures dans les soins, qu'elle était partie, qu'elle avait arrêté toute prise de médicaments au moment de sa grossesse, qu'elle tenait des propos incohérents, qu'elle était passée à l'hôpital en quatrième vitesse en arrivant d'un autre département, elle a accouché, elle a été ramenée sur un hôpital plus près de son domicile. On partait donc avec vous imaginez, dans nos têtes, ce petit bébé à l'hôpital, cette maman dont on savait qu'il y avait tout un parcours de rupture, avec des éléments très négatifs. Et puis il s'est passé quelque chose, ça c'est quelque chose que j'aime bien, la part de l'inattendu. Cela s'est passé avec une puéricultrice. Au moment où le bébé est hospitalisé, cette maman vient peu le voir, il y a une puéricultrice qui est là, et qui cherche à la rencontrer et à faire du lien. Il se trouve que le jour où le bébé est sortant, où la maman doit partir avec Nathalie, parce qu'elle a repris son poids. La personne qui était en charge de venir la chercher n'est pas venue. Donc la puéricultrice était là et lui a proposé de la raccompagner. Ça, c'est effectivement important, car cette amman rentre, et la

suite, vous l'avez perçue, donc, une information préoccupante de voisinage disant que cette enfant pleure beaucoup, crie beaucoup, intervention de la police, quinze policiers, enquête le jour même, lien avec le Procureur, intervention, un référent et la puéricultrice, qui arrivent au domicile pour « rapter » le bébé, avec toute l'image archaïque du rapt, le policier qui fait signe au référent de prendre le bébé dans les bras, de le mettre dans une couverture et partir. Parce que la maman est dans un état d'alcoolisation, est agressive, le monsieur qui vit avec est absolument violent et tenu par des policiers, on imagine la scène. Bon. Donc le référent et la puéricultrice emmènent l'enfant, il y a tout le chemin dans la voiture, le référent qui parle à l'enfant, l'enfant qui ouvre ses pupilles, qui regarde partout, et puis on a tout ce qu'on a de l'histoire de cette amman, un peu effrayante, où on se dit, qu'est-ce qu'on va pouvoir travailler ? Et puis une maman qui est vue une première fois, qui accepte de venir, après l'audience. Il faut savoir qu'il y a une audience dans les huit jours avec le Juge des enfants, où L'ASE était présente, où on s'est beaucoup préoccupé de savoir où était l'enfant aîné, parce qu'on avait aucune information sur où était sa grande fille. On a appris qu'elle était avec le papa dans le Sud et pour laquelle il y a une mesure d'investigation qui a été conduite car on avait beaucoup d'interrogations sur sa prise en charge. Donc pour la maman, une audience chez le juge où elle n'évoque pas grand-chose et où elle entend les raisons pour lesquelles son bébé est confié, donc un peu sous le choc, une maman très timide. Le lien se fait. Je la reçois dans le cadre d'un entretien d'admission. Une maman qui là, comme beaucoup de mamans, sont prêtes à tout. Oui, oui, je serai là, oui, oui, je ferai. Donc on lui explique qu'elle a des droits, qu'on va l'accompagner, comment on va l'accompagner, les rendez-vous, les visites qui ont été décidées par le magistrat. Parce que le magistrat décide de deux choses, la durée de l'accueil, il peut donner dans ses attendus quelques recommandations, des préconisations par rapport au suivi, et puis il va donner les modalités de rencontre entre le parent et son enfant. Donc là, c'était des visites en présence d'un tiers. On lui explique tout cela, on essaie de faire un peu alliance, de faire descendre la colère quand il y en a. donc ce rendez-vous d'admission a lieu et puis derrière, tout un temps d'absence. Tentative par courrier, par téléphone, par ce qu'on connaît... Et puis un jour cette maman rappelle, avec l'assistante sociale du service social, qu'elle avait connu dans le cadre de son RSA, alors qu'elle avait interrompu le suivi après le placement des enfants, pour venir dire quelque chose de sa situation personnelle, autour de ses droits, le logement, etc. puis cette maman demande que cette assistante sociale et les personnes qui s'occupent de son bébé puissent être présentes à un rendez-vous. C'est sa demande à elle, c'est quand même un peu surprenant. Elle demande qu'on puisse se voir, et la référente ASE et l'AS. Ce qui se fera. Elle vient à ce rendez-vous et là... Alors, deux mouvements pour nous, un premier mouvement, donc un bébé qui n'a pas vu sa maman pendant cinq mois, et puis un mouvement un peu compliqué, c'est que si on s'accroche à ce que dit la mère à ce moment-là, et si on reste là-dessus, je l'ai expliqué, « je l'ai ratée ». Elle ne nomme pas l'enfant, elle dit « l'autre » C'est là où on est en train de se dire, bon, ben elle va jamais... on se demande comment on va construire du lien là-dedans. Et puis, étonnamment, une maman qui nous a surpris. Qui ne voulait pas du tout parler d'addiction et qui n'avait pas du tout conscience que sa petite fille avait sept mois. C'est là qu'on a amorcé un travail autour des photos. C'est la psychologue du service et le référent ASE qui ont fait ce travail à partir d'albums photos qui avaient été construits avec la famille d'accueil, et qui ont maillé ce .... C'est vraiment une parole sur l'enfant qu'elle n'avait pas vu grandir. Et en parallèle, la psychologue recevait l'enfant pour mettre des mots sur l'absence de cette maman, et sur le fait qu'elle était revenue dans le service. Je vais à l'essentiel. Ensuite se fait cet accompagnement jusqu'au moment de la rencontre entre cette maman au départ très timide, très en retrait, pendant des visites en présence d'un tiers qui se sont faites avec la psychologue du côté de la maman et avec le référent du côté de l'enfant, y compris avec l'assistante familiale qu'on a pu associer pendant un petit temps. La maman avait des questions sur le quotidien, très précises, on avait une famille d'accueil qui n'était pas en rivalité, ce qui arrive parfois, qui pouvait faire ce travail-là, et qui était en capacité de nourrir cette maman. Elle a eu une phrase que j'ai trouvée très belle, que j'ai citée « je retrouve dans le regard de Nathalie votre regard » Une maman qui continue de venir aujourd'hui, qui est en lien avec son bébé, de mieux en mieux en lien et dans l'appréhension des besoins de son enfant, chose importante qu'on a à mesurer. Elle demande à la voir plus, mais pas nécessairement

plus longtemps. Elle comprend que c'est une petite fille qui peut être mobilisable sur une demi-heure. Mais elle voudrait la voir un peu plus dans la semaine. Elle est présente, elle est très adaptée, autour des vêtements, des jouets, c'est approprié, donc là, on est dans un travail qui se construit. On peut mettre une parole sur comment grandit l'enfant, comment il se développe. La maman peut dire quelque chose aussi de ce qui la préoccupe. Après, on est dans une phase un petit peu plus... parce que l'addiction vient prendre une place... voilà, tout n'est pas disparu... Cette maman qui arrive un peu alcoolisée, mais cela n'empêche pas le lien à l'enfant, elle est en état d'être en lien, mais on sent bien qu'il va falloir qu'on lui en dise quelque chose. On ne peut pas faire comme si de rien n'était. Sauf que les professionnels sont très en difficulté pour savoir si c'est bien leur place. Quand le faire. Comment le faire. Net donc, on a fait appel au Dapsa, qui doit venir nous rencontrer. Sur un temps d'échanges puis sur un temps de synthèse, où le Dapsa va pouvoir réfléchir avec nous. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir qu'est-ce qu'on va prioriser. Aujourd'hui cette maman, ce qu'elle a dit au service social c'est : je ne veux pas trop m'occuper de moi, ce que je veux aujourd'hui c'est me donner à minima les moyens de pouvoir venir voir ma fille. C'est ce qui compte, c'est ma priorité. On sait bien, nous, que si on ne travaille pas une toute petite autre chose pour elle, ça va être compliqué. Voilà. Donc c'est tout ce maillage qu'on a à faire.

*Salle*

Est le compagnon, il est où ?

*Carole Veinnant*

Le papa ? Déjà, le monsieur violent, ce n'était pas le père de l'enfant et il a quitté le domicile. Et le papa de ce bébé ne l'a pas reconnu, donc pour l'instant on a une autorité parentale exclusive à la mère. La maman commence à évoquer que le père de son premier enfant serait aussi le père du deuxième, c'est aussi celui qui l'a initié aux produits, c'est un contexte compliqué. On va questionner cette histoire du père.

*Marijo Taboada*

Je me demandais comment dans un service on peut travailler trois questions que vous avez exposées là rapidement. C'est d'une part et on le comprend très bien, c'est le cheminement avec l'enfant. On a compris que ça se faisait, que ça se parlait. On a compris qu'il y a un travail avec le parent, sur la fin, on voit bien comment il y a certaines parties du parent qui ne peuvent peut-être pas être traitées en interne, sous réserve d'être dans un truc globalisant où finalement on ne comprendrait plus rien, où ce serait très confusant, et qu'il y a des choses à imaginer de ce côté-là. Et on approfondira cette question de comment on peut être protection de l'enfance et protecteur du parent, qui n'est pas l'adulte, ce n'est pas la même personne. Et comment on travaille avec le ressenti des professionnels. Comment quand vous êtes l'assistante maternelle, ou la référente maternante ou autre, et vous avez la maman qui vous parle du bébé que vous trouvez si mignon en l'appelant « l'autre ». Comment garder sa bienveillance, c'est difficile.

Comment dans un service structuré, ce qui est le cas pour les unes et les autres, faire pour que ce ressenti ne soit pas refoulé, parce que le refoulé finalement ne produit que des effets pervers. Donc qu'il puisse s'exprimer sans que le professionnel ait le sentiment qu'on va lui reprocher son « dé-professionnalisme ». Car, oui, c'est un peu le danger. Et comment on prend son ressenti à bras le corps, comment on le travaille, pour que malgré tout une place puisse être faite au parent malgré le ressenti premier qu'on peut en avoir. Car quand on est auprès d'un bébé, on a beaucoup de mal à supporter cela. Ce qui rejoindrait ce que disait Brigitte Dalet tout à l'heure, il y a quelque chose de l'ordre de la représentation, avec les représentations construites par le discours dominant, certes, mais il n'y a certainement pas que cela. Il y a comment on résiste à ces représentations dominantes et puis il y a une petite phrase qui vient malheureusement foutre en l'air les trente-trois ans de travail sur soi. Parce que cette maman, dans l'état actuel de sa vie à elle, ne peut pas faire autrement que de l'appeler comme cela. Mais on le reçoit comme cela. Donc comment vous organisez dans vos services, cette possibilité à la fois de le dire et de ne pas rester collé là-dedans.

*Dominique RATIA-ARMENGOL*

On a une situation, où dans le cadre d'une visite, la puéricultrice accompagne le bébé et très rapidement la mère dit, c'est pas le mien. J'ai commencé à l'évoquer tout à l'heure, parce qu'elle ne le reconnaissait pas au niveau du sexe, mais elle avait la certitude que ce n'était pas son bébé, qu'on l'avait changé, qu'on s'était trompé. D'abord elle, elle avait accouché d'une fille, ensuite elle a dit qu'elle avait eu des jumeaux, etc. La puéricultrice, elle s'est décomposée. Elle m'a regardé, j'ai senti qu'elle vacillait, et il a fallu accompagner cela, évidemment. On en était à attendre qu'elle dise, repartez avec cet enfant, tellement elle avait la certitude... et progressivement, dans ce lien qu'on a tissé, parce que tout de même on est déjà dans une relation de confiance où elle nous remercie beaucoup de tout ce qu'on fait pour son bébé, elle a dit, bon quand même, je vais rester là parce que un enfant c'est merveilleux, etc, on a accompagné les choses. Mais la limite était est-ce qu'il faut qu'on raccompagne le bébé et en même temps comment soutenir aussi cette puéricultrice qui soutenait l'enfant. Je n'ai jamais vu vacillé une professionnelle à ce point-là. Pour le coup, elle était complètement identifiée à l'enfant qu'elle venait de réveiller, à qui elle venait de dire qu'il allait voir sa maman, avec qui elle anticipait que quand même la relation n'est pas très facile... Il se trouve que cette mère-là, après, se met à chanter une chanson de son pays et on voit bien qu'elle est dans sa problématique infantile.

*Marijo Taboada*

Et comment vous faites pour cela ? Comment faites-vous pour que ce ressenti vis-à-vis de cette maman-là ait été exprimé de façon suffisamment aisée, pour qu'il puisse être rapporté, y compris en public, ce que vous faites là. Nous savons tous maintenant, qu'à Montereau, vous comprenez...vous avez construit des trucs. C'est important de nous montrer comment vous pouvez déconstruire vous-même ce que vous pensez, travailler sur...

*Carole Veinnant*

C'est des regards, c'est des temps d'échange, c'est des mises à distance de ce qui se joue. Temps d'échange à certain moment autour de la situation, temps d'échanges entre professionnels dans des interstices, c'est vraiment des regards. J'ai lu, parce que tout cela, on l'a écrit. J'ai relu les notes qui avaient pu être faites par le référent à ce moment-là, et j'en ai reparlé avec lui, parce qu'il y avait la distance de l'écrit et des mots et parce que j'étais à distance. Il y a aussi la psychologue qui a interrogé cela. C'est vrai qu'on peut être tous embraqués à différents moments et c'est dans ces interstices d'échanges, qu'ils soient formels ou informels, mais je tiens aussi à ce que ce soit formalisé, qu'on peut détricoter des choses, qu'on peut regarder les représentations, les croiser, y compris avec les partenaires. Là, on l'a fait en interne. Avec des partenaires qui peuvent nous amener à voir des temps de la mère, du père, complètement différents, qu'on ne voit pas, qu'on ne peut pas voir. Et c'est dans cette co-construction qu'on arrive à prendre la distance suffisante. Je ne dis pas qu'on le fait parfaitement, on est surement emportés dans des tas de subjectivité, mais voilà. C'est des croisements, et la capacité à se dire qu'on ne sait pas tout et qu'il faut rester très humble dans ce qu'on fait.

*Dominique RATIA-ARMENGOL*

Il y a ces temps de synthèse qui sont fait dans le cadre de l'ASE et où on a le souci, où la référente a le souci de rassembler tous les partenaires qui travaillent autour de la situation.

*Carole Veinnant*

On a formalisé sur Montereau, non seulement ces temps de synthèse d'échéance, pour répondre aux questions du magistrat, où on n'a pas toujours le temps d'approfondir les problématiques. Par contre, on a mis en place des temps d'étude des situations, des points assistants familiaux, qui leur permet de venir détricoter avec nous ce que vit l'enfant comme symptômes chez elles et qui peut venir les percuter. Il y a des commissions d'aide à l'évaluation, où on croise avec des partenaires de

l'Aide sociale à l'Enfance des situations. On a des psychologues dans nos services. Et on formalise des choses.

?

Vous sollicitez les CAIO pour des enfants qui vous sont confiés.

*Carole Veinnant*

Souvent ce n'est pas par nous que ça arrive, c'est par des bouts de fratries.

*Marijo Taboada*

Ce sont les commissions d'aide à l'évaluation et à l'orientation, qui sont des instances avec des partenaires différents qui sont là, qui sont consultatifs, pour questionner un danger.

*Carole Veinnant*

C'est la seule instance départementale qui est territorialisée, où sont présents autour de la table des représentants de tous les services d'une maison départementale, unité d'action sociale, et cætera, et des permanents qui sont du milieu ouvert et des établissements, pour venir interroger la situation d'un enfant pour lequel il y a une problématique de protection de l'enfance. Alors à l'ASE, je vais être tout à fait honnête, on va peut-être pas aller sur cette commission parce qu'on a en interne des outils aussi, mais on est amené à y aller par le biais des fratries, des grandes fratries. On a une puéricultrice qui suit le bébé dans une famille qui nous préoccupe beaucoup, et donc, on est amené à y venir. Ce qui est compliqué quand c'est l'ASE qui demande, on a tendance à venir, comme je le disais tout à l'heure, avec tout le bagage de l'historique, le poids de l'histoire. Les psychologues de l'ASE nous font réfléchir à cette question, car on noie, on empêche à certains moments peut-être aussi des ouvertures, des réflexions, en partant peut-être d'un autre bout que le bout de l'ASE.

Anne Kulesza, EJE à l'hôpital mère-enfant de l'Est parisien.

Je voulais revenir à l'écoute des professionnels. Est-ce qu'il y a beaucoup de turn-over dans les équipes des pouponnières ? Qui s'occupe du soutien aux professionnels ?

*Térèse GUILHEM*

J'ai parlé tout à l'heure de l'engagement des professionnels et effectivement on met en œuvre des outils de travail où les personnes doivent écrire pour que les personnes puissent à la fois transmettre leurs observations, à la fois faire de la continuité, construire cette représentation commune de l'enfant, mais à la fois mettre à distance. C'est une fonction de ces outils systématiques, mettre à distance ce qu'elles peuvent éprouver avec un enfant, vous parliez des maternantes. Ce sont des outils que l'on considère comme étant des outils d'élaboration interne qui permettent cette liberté qu'il faut pouvoir accorder à la personne pour qu'elle s'autorise à dire qu'elle n'en peut plus, qu'elle n'a pas supporté, qu'elle n'a pas su s'y prendre. Ce sont des outils d'élaboration interne qui sont définis au départ comme pouvant être lu et retravaillés avec les psychologues, la puéricultrice, en réunion, ensemble. Et puis, et c'est là qu'on est un peu mis en difficulté, il y a d'autres écrits, que nous devons faire, et qui sont des écrits officiels, et qui concernent l'évolution de l'enfant, et qui vont intégrer le dossier de l'Aide sociale à l'enfance, pour permettre à l'enfant de retrouver ces traces. Je dis qu'on est en difficulté parce qu'on est interrogé actuellement sur l'accès à ces outils-là. Qui a accès à ces outils-là ? Or, si on n'arrive pas à garantir et à préserver pour les professionnels un espace d'élaboration où effectivement ils peuvent associer, y compris ce qui n'est pas politiquement correct, on se prive d'un outil qui rend possible notre mission. Mais ce n'est pas si facile que cela de le défendre.

*Carole Veinnant*

Je vous remercie d'avoir posé la question. Parce que ce que cela sous-tend c'est que le bien-être des professionnels permettrait le bien-être des enfants qu'on accompagne et des familles qu'on accompagne. Bien-sûr. Et je pense que pour le coup, on n'a pas assez le temps et pas assez de moyens mis sur tout le travail de supervision. On est autour des enfants et de leurs problématiques, amis tout ce travail autour des émotions, de cette subjectivité, n'est pas vraiment reconnu.

*Térèse GUILHEM*

Elle commence à l'être parce que Paris, depuis quatre ou cinq ans, a intégré dans les budgets de fonctionnement de tous les établissements d'accueil de l'Aide sociale à l'Enfance un budget pour cela. Pour permettre aux professionnels d'avoir un espace de parole, de réflexion sur les pratiques professionnelles.

*Virginie Lemarié, psychologue, ville de Paris*

Depuis quelques années a été mise en place une fonction de psychologue du territoire pour les équipes, les puéricultrices de secteurs et les médecins de secteur ont la possibilité de se réunir. Ça s'organise par arrondissement. C'est le médecin d'arrondissement qui organise des réunions pour pouvoir échanger sur des situations de protection de l'enfance ou les situations qui mettent à mal les professionnels avec l'idée d'une réflexion pluri-disciplinaire. Le psychologue est présent, mais aussi les médecins, en lien avec la situation, la puéricultrice qui intervient dans la situation avec les autres pué, avec cette idée d'un partage pluridisciplinaire. Donc c'est à mon sens une grande avancée dans les PMI d'avoir pu organiser ça. Néanmoins, on s'aperçoit que c'est très complexe à mettre en place. Les instances peuvent exister mais les professionnels ne s'en saisissent pas toujours. C'est une vraie question. Dans certains arrondissement, cela fonctionne très bien, l'équipe s'engage dans ce partage des situations. Dans d'autres lieux, il y a des résistances. Chacun est convaincu de cela, les situations sont complexes et cela nécessite une réflexion pluridisciplinaire mais venir et pouvoir parler de ce que vous disiez, de ce que cela renvoie, quand on a marre de la famille, qu'on y arrive pas, ça c'est beaucoup plus compliqué. Toute cette matinée, dans tout ce qu'on a évoqué, il y a cette question du vécu des professionnels. L'objectif de la matinée c'est de parler de l'enfant, mais on voit combien ça a été difficile. Il y a beaucoup d'échanges qui ont été un peu agressifs.... Je crois que ce serait intéressant d'avoir un temps aussi autour du vécu des professionnels. Et des fois des difficultés que ça amène dans le travail entre les institutions. On voit que selon le côté où on se place, celui du parent, de l'enfant, on voit comment les institutions se déchirent, vraiment il y a des conflits, et c'est au péril de la situation.

?

En fait ça fonctionne quand même quand au-delà des institutions, il y a des rencontres entre professionnels.

*Térèse GUILHEM*

Qui autorisent. Sinon on fonctionne avec des représentations beaucoup trop généralistes, comme la PMI, l'ASE, l'hôpital, la maternité.

*Marijo Taboada*

Je pense que c'est important qu'on se rende compte que... l'ASE ça n'existe pas. C'est important parce que si on a l'impression que cette institution qui est quand même très importante est traversée par le doute, on a plus confiance que si on sait qu'elle n'est pas traversée par le doute. Ce qui est rassurant, ce n'est pas la certitude. Si on sait que vous vous rongez un peu les sangs en relisant un vieil écrit, en disant, mon dieu, comment j'ai pu penser une horreur pareille, finalement on aura beaucoup plus confiance que si vous ne mettez pas en doute ce que vous avez écrit. C'est important pour nous de comprendre que tous ces organismes... il y a des lois, des décrets

d'applications, tout cela est, et à juste titre, relativement lourd. Et que tout cela tangué un peu, cela paradoxalement, me rassure beaucoup.

*Dominique RATIA-ARMENGOL*

C'est intéressant. A la fois il est important de prendre en compte l'histoire, l'histoire de chaque famille, parce que souvent, quand j'ai dit parents, j'ai dit cela au pluriel. On a fait l'expérience à chaque fois. Dans une situation qui nous est présentée, on a des éléments de l'histoire, on se fait des scénarios, et la plupart du temps, il est certain qu'il y a une autre histoire qui s'élabore. Et on se garde bien de préétablir comment la situation dans cette famille va évoluer. On sait très bien que chacun fantasme avec les éléments. Des fois c'est plutôt atténué, puis on se rend compte que c'est beaucoup plus dramatique, et d'autre fois, ça paraît démesurément horrible et il s'avère qu'il y a des choses qui peuvent se co-construire et aller dans le sens des parents qui sont moins perturbés que ce qu'on a imaginé quand ça nous a été présenté.

*Mme Chochon*

J'assiste à des conseils de famille, j'y suis arrivée après quelques années d'exercice. Il est vrai qu'il y a un certain nombre d'enfants qui sont adoptés à l'issue de ces conseils de famille, mais il y en a à Paris qui sont pupilles, qui grandissent et qu'on suit jusqu'à 18 ans. Et c'est vrai que ces ruptures avec tout ce qui peut se construire dans le projet de l'enfant, avec ces va et vient, il va y avoir quelque chose, l'enfant s'idéalise aussi une relation... et il y a des tas d'enfants... justement l'étude dont parlait Mr Lejeune, ce suivi des enfants, c'est quand même très intéressant dans la mesure où on voit des pathologies de jeunes qui ont beaucoup beaucoup de mal à se construire.

*Carole Veinnant*

Est-ce que c'est le placement qui a produit la pathologie ?

*Mme Chochon*

Non, parce qu'à l'inverse... Non, ce n'est pas forcément le placement. Mais c'est aussi tous ces projets, avec des va et vient, des enfants pour lesquels il n'y a pas forcément une prise en charge parce qu'ils sont dans des lieux où il ne peut pas y avoir des lieux de parole. On voit l'importance de l'étayage qui est nécessaire pour arriver à essayer au maximum de les aider. Mais à l'inverse, l'année dernière, j'étais aux journées nationales de la protection de l'enfance, et une association d'enfants qui avaient été placés, d'adultes, qui disaient « heureusement que nous avons été en placement familial et nous venons ici pour témoigner, pour dire combien on s'est construit grâce à ces placements. » C'est vrai que je comprends par moment Mr Berger aussi qui... mais c'est très compliqué, c'est vrai, ces étayages à tous les niveaux et tout le long du trajet...Moi je revois des pupilles et j'avoue que...

?

Et ce qu'on peut inscrire dans leurs dossiers me paraît très important. Ça aussi, ce serait vraiment un chantier à avoir. Les ressentis des professionnels, le droit par rapport à l'accès aux origines, c'est toujours assez complexe. Et je pense que pour ces enfants, Au moins de pouvoir se reconstituer au moins un peu de ce qu'il a pu induire chez des professionnels. Je pense qu'il y a beaucoup de censure chez les professionnels, qu'on peut s'autoriser aussi à écrire.

*Carole Veinnant*

Ecrire et laisser des traces. J'ai recroisé récemment un jeune que j'avais suivi à l'Aide sociale à l'enfance, dont j'étais référente. Et alors je n'imaginai absolument pas, ça c'est pour rebondir sur ce qui s'est dit tout à l'heure, qu'il puisse s'en sortir de cette manière-là. C'était le seul dans la fratrie qui était le plus en difficulté, le plus à idéaliser sa famille, le plus à tout mettre en échec, et c'est celui par rapport aux trois autres qui s'était pas trop mal construit, qui avait sa petite copine. Et il me raconte qu'il va s'installer. Et il me dit, ce que je voulais te demander, tu sais, j'ai été confié en famille

d'accueil tant de temps, mais je vais avoir un bébé et je n'ai pas de photos. Et je ne sais pas, je suis allé voir mon dossier, il n'y a rien. Est-ce que tu crois que je peux prendre contact avec la famille d'accueil, est-ce qu'il y a des photos, qu'est-ce que je vais montrer à mes enfants? Voilà, voilà un peu...

? Ce qu'on retient de ce que vous dites, c'est qu'il a été voir son dossier et qu'il n'y a rien trouvé. Leur situation à tous, tous ces enfants séparés de leur famille pendant un temps de leur existence, il faudrait un dossier unique porté par l'ASE.

*Carole Veinnant*

Garant du parcours.

? Qui puisse être garant de son suivi et de son histoire et qui puisse être transmis aux différentes partenaires qui vont accompagner cet enfant, cet adolescent et cet adulte.

*Carole Veinnant*

Et qui l'alimente ? Avec quoi ? Comment, quels outils ?

? Le premier garant, c'est bien l'ASE.

*Térèse GUILHEM*

Est-ce que c'est un dossier administratif ou une histoire ?

? C'est les deux. Une trace de la relation, de l'enveloppe contenante. Que ça puisse avoir valeur d'étayage à sa construction. Or aujourd'hui, vous êtes bien placés pour le savoir, c'est des notes pers

*Térèse GUILHEM*

La question est aussi comment on aide le travailleur social de l'Aide sociale à l'enfance, parce qu'on parlait du turn-over tout à l'heure, à la pouponnière, c'est une question, mais la continuité du dossier est aussi en butte à la discontinuité des travailleurs sociaux.

? C'est aussi prendre conscience de sa valeur. S'il est bien établi,

? C'est une question éthique

? Et bien allons-y au comité d'éthique. Ce serait très intéressant. Car ces éléments, ils sont fondamentaux pour la construction de cet enfant. Au moins, ce petit gamin que vous rencontrez, vous pourriez lui dire, tiens, on va regarder, ah oui, tu as fait une ...

?

Dans ces dossiers, autorisons les professionnels à mettre de l'affectif

*Carole Veinnant*

Et nous sommes dans les paradoxes d'une institution qui veut tout formaliser, homogénéiser et...

*Marijo Taboada*

Vous savez, nous ne sommes pas du tout une instance décisionnaire, nous sommes une instance de rien du tout, nous sommes juste un espace d'échanges qui ne s'autorise que de lui-même. Je pense que dans chacune de vos institutions, ce débat mérite d'être mené, avec les pensées que vous avez chacun par rapport aux dossiers administratifs, à l'importance des écrits. Le Dapsa n'a pas de parole à avoir sur cette question-là. Par contre, une des questions sur lesquelles il va avoir à construire un prochain temps d'échanges, c'est comment, à partir du moment où il y a rupture effective, le placement ne veut pas dire que... c'est peut-être plus une réparation que la non rupture d'avant.



Mais on a bien senti au fil des interventions que quand il y a séparation au sein de la famille, c'est parfois vécu en contre coup comme une rupture entre les professionnels, entre ceux qui étaient là avant et qui ne sauraient pas ce qui se passe après, et on ne sait quel échange il y aurait entre ceux qui ont une mémoire d'avant et ceux qui sont là. Et un deuxième souci qui a traversé le groupe, et je pense qu'on peut le travailler ensemble, c'est quelle trace pour l'enfant puisque l'on a parlé d'enfants qui sont avant qu'ils puissent construire leurs propres traces. Et quelle est notre responsabilité à nous, adultes. Je dis adultes volontairement, c'est-à-dire quelle que soit notre place de rencontre avec cet enfant-là à un moment donné, ou avec les professionnels qui l'entourent, qui pouvons garder un petit bout d'histoire qui pourra lui être restitué sous une forme que je ne définis pas là. Au moins une matinée de travail pourrait être consacrée à ce lien que nous pouvons faire entre ceux de l'avant, ceux du pendant et ceux de l'après, le retour ou la sortie...et la question de la trace qu'on laisse à l'enfant, sans parler du fameux document administratif, parce que je crois que ce n'est pas le lieu ici. Parce qu'on ne pourra rien en faire, c'est une question de productivité.

*Carole Veinnant*

Plutôt qu'est-ce qu'on s'autorise à mettre dans un écrit

Quels sont les espaces que les professionnels peuvent trouver. On a plein de questions. On vous enverra un calendrier par rapport à cela, avec des propositions de travail qui seront peut-être plurielles. On va garder le système en grand groupe comme cela où on est 8, où il y a beaucoup de frustration, mais c'est comme cela. Et peut-être que l'on créera des mini groupes sur tel ou tel thème si c'est nécessaire. On vous écrira...Mais c'est promis, on écrit toujours. Merci beaucoup d'avoir exposé votre travail...